

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ENQUETE
ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

RESERVOIR DES QUINZE
GRAND LAC VICTORIA

ISBN 2-550-00714-X

Dépôt légal

Premier trimestre 1980

Bibliothèque Nationale du Québec

RAPPORT D'ENQUETE
ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

RESERVOIR DES QUINZE
GRAND LAC VICTORIA

Rapport

Mémoires et avis

Revue de presse

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,
2360, Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Qué.
G1V 4H2

5199 est, Sherbrooke, porte 2881
Montréal, Qué.
H1T 3X1

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
CABINET DU PRÉSIDENT

Québec, 15 janvier 1980

Monsieur Marcel Léger
Ministre de l'Environnement
Hôtel du Gouvernement
Québec, QC

Monsieur le ministre,

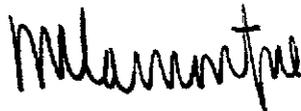
Suite au mandat que vous avez confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il nous fait plaisir de vous transmettre le rapport d'enquête et d'audience publique sur le projet d'augmentation de l'emmagasinement des eaux dans l'Outaouais supérieur que nous avons préparé avec monsieur Gilles Boileau.

Ce rapport comprend l'analyse des opinions exprimées lors des rencontres d'information tenues à Rollet, Latulipe, au Grand Lac Victoria et à Saint-Eustache. Il tient compte également des différents mémoires et avis déposés sur le sujet devant le Bureau lors de l'audience publique de Laverlochère.

Afin d'assurer la meilleure information possible, nous avons inclus en annexe la copie de ces mémoires de même qu'une revue de presse couvrant la période de consultation.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT,



Michel Lamontagne

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
LETTRE AU MINISTRE.....	v)
TABLE DES MATIERES.....	vii)
PREMIERE PARTIE: RAPPORT D'ENQUETE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE.....	1
CHAPITRE I: LE PROJET: AUGMENTATION DE L'EMMAGASINEMENT DANS L'OUTAOUAIS SUPERIEUR.....	5
1.1 Description du projet.....	5
1.1.1 Historique: mandats et comités.....	6
1.1.2 Nature et objectifs du projet.....	7
1.1.3 Contenu et caractéristiques du projet.....	8
1.2 Régions concernées par le projet.....	9
1.2.1 La région de Montréal.....	10
1.2.2 La région du Témiscamingue.....	11
1.2.3 Les établissements indiens.....	13
CHAPITRE II: L'INTERVENTION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	17
2.1 Mandat du Bureau.....	17
2.2 Préparation de l'audience.....	20
2.2.1 Les communications avec la population.....	21
2.2.2 L'audience publique.....	25
CHAPITRE III: REACTIONS DE LA POPULATION.....	29
3.1 Réactions au Témiscamingue.....	29
3.1.1 Réactions devant le projet.....	30
3.1.1.1 Face aux objectifs du projet.....	30
3.1.1.2 Face à la nature du projet.....	32
3.1.1.3 Face à l'approche adoptée.....	35

3.1.2 Réactions devant les conséquences du projet.....	37
3.1.2.1 Face aux conséquences hydrologiques.....	37
3.1.2.2 Face aux conséquences sur le milieu écologique.....	39
3.1.2.3 Face aux conséquences sur le milieu agricole.....	41
3.1.2.4 Face aux conséquences sur le milieu socio-économique.....	43
3.1.3 Réactions devant le rapport d'étape.....	46
3.2 Réactions au Grand Lac Victoria.....	50
3.3 Réactions dans la région de Montréal.....	52
CHAPITRE IV: ANALYSE DES REACTIONS.....	57
4.1 Analyse globale.....	57
4.1.1 A Montréal.....	58
4.1.2 Au Témiscamingue.....	59
4.2 Analyse spécifique.....	61
4.2.1 Les secteurs d'activités.....	61
4.2.2 Les paroisses.....	63
4.2.3 Au Grand Lac Victoria.....	65
4.3 Les difficultés de l'analyse par la population.....	65
CHAPITRE V: CONCLUSION.....	69
5.1 Convictions de la population.....	69
5.1.1 Au Témiscamingue.....	69
5.1.2 Au Grand Lac Victoria.....	71
5.1.3 Dans la région de Montréal.....	71
5.2 Autres éléments à considérer.....	72
REMERCIEMENTS.....	75
ANNEXE I: LE MANDAT.....	79
ANNEXE II: RESUME DU RAPPORT D'ETAPE.....	83
DEUXIEME PARTIE: MEMOIRES ET AVIS.....	95
1- Mémoire du Conseil régional de développement de l'Abitibi- Témiscamingue.....	99

2- Mémoire du Regroupement des mouvements populaires du Témiscamingue.....	145
3- Mémoire de l'Association des biologistes du Québec.....	155
4- Mémoire de la Corporation du comté de Témiscamingue.....	191
5- Mémoire du Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des Quinze.....	203
6- Mémoire de la Fédération de l'U.P.A. d'Abitibi- Témiscamingue.....	231
7- Avis de l'Association des membres du parti québécois secteur Témiscamingue.....	239
8- Avis de la Commission scolaire du Lac Témiscamingue.....	243
9- Avis de l'Exécutif de la section Ville-Marie du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.....	247
10- Avis du Conseil central du nord-ouest québécois.....	251
11- Avis de la Chambre de commerce régionale du Témiscamingue.	255
12- Avis du Comité des inondés de la région de Montréal.....	263
TROISIEME PARTIE: REVUE DE PRESSE.....	267

PREMIERE PARTIE:

RAPPORT D'ENQUETE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

CHAPITRE I

LE PROJET: AUGMENTATION DE L'EMMAGASINEMENT
DANS L'OUTAOUAIS SUPERIEUR

CHAPITRE I

LE PROJET: AUGMENTATION DE L'EMMAGASINEMENT DANS L'OUTAOUAIS SUPERIEUR

Ce projet, tel que défini dans le rapport d'étape rendu public à l'été de 1979, a pour objectif premier, selon ses auteurs, "d'augmenter d'environ 935 millions de mètres cubes (33 milliards de pieds cubes) la capacité d'emmagasinement utile dans le bassin supérieur de l'Outaouais dans le but ultime de réduire sensiblement les inondations dans la région de Montréal". (1)

La réalisation de ce projet toucherait principalement le secteur du réservoir des Quinze et celui du Grand Lac Victoria.

1.1 DESCRIPTION DU PROJET

Pour avoir une bonne connaissance de ce projet, il est nécessaire d'avoir recours aux deux documents suivants:

- Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal, Rapport final, octobre 1976;
- Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal, Augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur (Réservoir des Quinze / Grand Lac Victoria), rapport d'étape, juin 1979.

(1) Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal: Rapport d'étape (Augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur), Direction générale des eaux, Québec, 1979, p. 15

1.1.1 Historique: mandats et comités

A la suite de nombreuses et graves inondations survenues dans la région de Montréal, une entente fut signée le 16 mai 1974 par le ministre québécois des Richesses naturelles et le ministre d'Environnement Canada dans le but de rechercher une solution globale aux problèmes reliés au régime hydraulique de la région de Montréal. (1)

Issu de cette entente, le Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal, avait le mandat précis de "déterminer les différentes possibilités de régulariser les eaux dans la région de Montréal pour y diminuer les possibilités des hautes et basses eaux sans porter préjudice aux utilisations actuelles et à l'environnement". (2)

Plusieurs des recommandations contenues dans le rapport du Comité remis en octobre 1976 ont déjà été mises en application. C'est ainsi qu'un certain nombre de travaux d'endiguement ont été réalisés ou sont en voie de l'être sur les divers plans d'eau de la région de Montréal, le long de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies surtout.

Au nombre des suggestions faites par le Comité, on recommandait, entre autres, l'utilisation de la pleine capacité du réservoir des Quinze et une régularisation intégrée de tous les principaux réservoirs qui se trouvent à l'intérieur du bassin de la rivière des Outaouais. (3)

(1) Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal: rapport final, ministère des Richesses naturelles & Environnement Canada, Québec, 1976, p. 4.

(2) Id., p. 10

(3) Id., p. 100

Un comité mixte fédéral-provincial fut donc créé par les deux gouvernements dans le but de donner suite aux recommandations du Comité sur la régularisation des eaux. Ainsi est né en 1976 le Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal.

Une des tâches confiées à ce dernier comité consistait à réaliser et à poursuivre les études entreprises "en vue d'augmenter la capacité d'emmagasinement au réservoir des Quinze dans la partie haute du bassin de l'Outaouais". (1)

Ce comité a rendu public un rapport d'étape en juin 1979 et c'est à la suite de la publication de ce rapport que le ministre de l'Environnement a confié au Bureau d'audiences publiques le mandat "d'enquêter et de tenir une audience publique" sur ce projet.

1.1.2 Nature et objectifs du projet

Ce projet d'augmentation de la capacité d'emmagasinement des eaux dans l'Outaouais supérieur, en particulier au réservoir des Quinze et au Grand Lac Victoria constitue, selon ses auteurs, l'un des volets les plus importants d'une solution intégrée au grave problème des inondations dans la région de Montréal. (2)

Ainsi, pour atténuer les méfaits des hautes eaux printanières dans le secteur métropolitain, il semble que la construction d'un barrage de régularisation à l'entrée de la rivière des Mille-Iles et que l'édification de digues protectrices dans les municipalités les plus touchées soient insuffisantes.

(1) Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal, op. cit., p. 15-16

(2) Id., p. 16

Pour arriver à une solution véritablement efficace, il faudrait recourir à une solution intégrée, c'est-à-dire qui fasse appel à plusieurs éléments correcteurs, dont les bons effets s'additionneraient. C'est dans cet esprit que, selon l'initiateur du projet, il faut envisager deux autres types d'intervention portant sur:

- une modification des modalités d'opération des barrages-réservoirs situés dans le bassin de la rivière des Outaouais;
- la création de nouvelles réserves d'emmagasinement.

C'est ainsi que le présent projet visant à augmenter la capacité d'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur, en rehaussant le niveau des eaux du réservoir des Quinze et du Grand Lac Victoria, répondrait à ce besoin de créer de nouvelles réserves que l'on dit nécessaires, en partie, pour réduire les risques et les conséquences des inondations dans la région de Montréal.

1.1.3 Contenu et caractéristiques du projet

Pour arriver à augmenter les réserves jugées nécessaires et possibles dans le haut de l'Outaouais, six options avaient d'abord été envisagées par le comité. Pour plusieurs raisons, dont la forte opposition manifestée par la population du Témiscamingue devant le risque de se voir déposséder d'une partie de son territoire, on suggéra finalement une solution à trois volets:

- le rehaussement de deux pieds du niveau des eaux du réservoir des Quinze, (Option 3);
- l'enlèvement du haut-fond en amont du barrage d'Angliers, (Option 4);

- la construction d'un barrage de régularisation à la sortie du Grand Lac Victoria avec rehaussement de trois pieds du niveau des eaux. (Option 6)

La conjugaison ou l'addition de ces trois options serait nécessaire du fait qu'aucune de ces trois solutions prises individuellement ne permettrait d'obtenir la réserve visée de 935 millions de mètres cubes (33 milliards de pieds cubes).

* * *

Pour avoir une meilleure connaissance du projet, de son contenu, de ses caractéristiques et de ses implications, il est suggéré de se référer au résumé du rapport d'étape préparé par la Direction générale des eaux et que l'on peut trouver en annexe du présent rapport.

1.2 REGIONS CONCERNEES PAR LE PROJET

Deux régions et deux communautés humaines sont concernées principalement par le projet. A la source, un certain nombre de Témiscamiens seraient assurément gênés et même dérangés, à des degrés divers, par le rehaussement du niveau des eaux dans le secteur du réservoir des Quinze.

Même s'ils n'appartiennent pas "géographiquement" au Témiscamingue, les Algonquins du Grand Lac Victoria seraient également concernés par l'élévation des eaux de cette vaste nappe d'eau.

A quelques centaines de kilomètres plus au sud, le long de la rivière des Prairies, en quelques endroits du lac Saint-Louis et du lac

des Deux-Montagnes mais surtout le long de la rivière des Mille-Iles, quelques milliers de familles sont exposées périodiquement aux dangers des inondations printanières.

1.2.1 La région de Montréal

Ce sont surtout les fortes inondations de 1974 qui ont attiré l'attention sur la situation dans la région de Montréal même si les plus grandes inondations connues remontent à aussi loin que 1886. Si elles ne sont pas régulières, ces inondations demeurent trop fréquentes.

Dans la région de Montréal, les inondations se sont suivies à un rythme soutenu depuis 1967 surtout, après une période d'accalmie relative entre 1963 et 1966 au cours de laquelle de nombreuses constructions sont apparues sur les terrains longeant les rivières de la région. Au cours des quinze dernières années, l'expansion urbaine a touché vigoureusement les abords des rivières des Prairies et des Mille-Iles et plusieurs secteurs maintenant construits étaient des zones sporadiquement inondées.

Quatorze comités d'inondés regroupent ou représentent à l'heure actuelle les victimes de ces inondations dont la fréquence et la gravité semblent avoir augmenté depuis deux décennies. Parmi les secteurs les plus touchés et les plus densément peuplés, il y a, entre autres, celui qui s'étend le long du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Mille-Iles, de Pointe-Calumet à Saint-François.

Les secteurs inondables de la plaine de Montréal dont la situation pourrait être améliorée ou corrigée par une plus grande retenue des eaux dans l'Outaouais supérieur appartiennent à cette

partie de la région métropolitaine en voie d'urbanisation très rapide. Quelques facteurs particuliers expliquent l'occupation de plus en plus intense de la plaine inondable, du moins de certaines zones. Il faut ainsi mentionner le grand attrait suscité par la proximité de l'eau, la transformation des secteurs de villégiature en zones d'habitat permanent et enfin l'amélioration du réseau routier facilitant les échanges et les communications avec Montréal.

A l'heure actuelle, des travaux d'endiguement ont été réalisés ou sont en voie de réalisation dans les municipalités de Roxboro, Pierrefonds, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Pointe-Calumet au moins. Il reste cependant que le désir de voir disparaître les risques et dangers des inondations est toujours vivant dans l'esprit de ceux qui souhaitent depuis longtemps que l'Etat leur aide à protéger et à conserver leurs biens et leurs propriétés de même que leur cadre de vie.

1.2.2 La région du Témiscamingue

Au Témiscamingue, deux secteurs seraient touchés par la réalisation de ce projet: celui du réservoir des Quinze (Latu-lipe, Moffet et Laforce surtout) et, sur les franges orientales du Témiscamingue, celui du Grand Lac Victoria où se trouve le village indien du même nom (Grand Lac Victoria).

Autour du réservoir des Quinze

Si l'initiateur du projet avait retenu la première option envisagée, c'est-à-dire un rehaussement de cinq pieds du niveau des eaux du réservoir des Quinze, on croit que neuf villages au moins auraient subi, à des degrés divers, les effets du projet.

Mais cette solution a été écartée, suite à de nombreuses pressions et demandes venues du milieu, pour laisser place à l'option "3", c'est-à-dire à un rehaussement éventuel de deux pieds seulement. Dans ce dernier cas, les localités les plus affectées dans leur vie et leurs activités, selon des proportions et des façons qu'il reste à préciser cependant, seraient sans doute Latulipe, Moffet, Laforce, Angliers et Rémigny.

Ces paroisses font partie du secteur "est" du Témiscamingue. Spatialement, elles appartiennent à son espace rural. En bordure du lac Simard ou du lac des Quinze, les trois paroisses de Latulipe, Moffet et Laforce ont une économie complémentaire basée avant tout sur la mise en valeur de la ressource "terre" et l'exploitation des ressources de la nature, soit les grands espaces, la forêt, la faune et le plein-air de façon générale. Le tourisme et la villégiature, par l'intermédiaire des pourvoiries entre autres, donnent plus de solidité à cette économie.

C'est à l'époque des grands plans de colonisation que l'est du Témiscamingue a parachevé son peuplement. Les plans Gordon et Vautrin, conçus par les gouvernements pour tenter de diminuer les effets néfastes de la grande crise économique des années '30, tout en ouvrant de nouvelles terres à l'agriculture, ont souvent été à l'origine de la création de nouvelles paroisses.

Au Témiscamingue, à la faveur de ce mouvement de retour à la terre, la marche du peuplement a donc poussé des antennes vers l'est, en direction du bassin supérieur de l'Outaouais, vers le réservoir des Quinze et le lac Simard. Moffet et la colonie de Laforce, en particulier, sont des exemples bien vivants de ces paroisses nées ou consolidées dans ce contexte particulier de colonisation planifiée. Un peu plus au sud, à Latulipe et à Bel-

le terre, l'industrie minière a assuré pendant un certain temps, et en partie, la viabilité de ces deux communautés.

Aujourd'hui, dans les trois villages les plus susceptibles d'être touchés par un rehaussement du niveau des eaux, la population totale est d'environ 1 100 habitants. Un très petit nombre cependant des résidents de ces paroisses seraient directement affectés par une modification du niveau des eaux. Toutefois il semble bien, selon les Témiscamiens eux-mêmes, que la moindre perturbation subie par le milieu pourrait compromettre l'avenir de ces petites communautés. Soudées l'une à l'autre par maints déboires et animées par un même idéal qu'elles partagent depuis leur établissement dans la région, ces collectivités ont développé à l'endroit de leur coin de terre un vif et profond sentiment d'appartenance.

1.2.3 Les établissements indiens

Le territoire susceptible d'être affecté par la réalisation du projet en question comprend deux établissements indiens habités par des Algonquins: celui de Winneway et celui du Grand Lac Victoria.

A Winneway: Selon l'inventaire des réserves et établissements indiens réalisé par la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, les 305 Indiens de Longue-Pointe occupent un terrain loué aux Oblats depuis 1960. Situé à la sortie de la rivière Winneway, à deux pas du lac Simard, l'établissement a une superficie de 93,5 acres. La population y consacre la majeure partie de ses activités à la chasse, à la pêche et au trappage. Une hausse de deux pieds du niveau des eaux (option 3) ne l'affecterait qu'indirectement, c'est-à-dire par une modification du

milieu naturel dont elle dépend quand même en grande partie.

Au Grand Lac Victoria: Construit sur une pointe de terre sur la rive est du Grand Lac Victoria, à l'entrée de la rivière des Outaouais, l'établissement indien du Grand Lac Victoria compte 230 habitants vivant en très étroite relation avec la nature. Ils partagent eux aussi leur temps et leurs activités entre la chasse, la pêche et le trappage.

Leur village est situé cependant sur les terres de la Couronne, à l'intérieur même des limites de la réserve La Vérendrye mais il demeure très difficile d'accès.

Selon le rapport précité, la totalité de la population amérindienne du Grand Lac Victoria parle encore la langue algonquine contre 50% au village de Longue-Pointe. (1)

Il existe entre ces deux établissements, comme c'est aussi le cas pour l'ensemble des établissements algonquins de l'ouest du Québec, une très forte solidarité.

(1) Rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, Le domaine indien: inventaire des réserves et établissements indiens, 1970, p. 38 et p. 50.

CHAPITRE II

L'INTERVENTION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE II

L'INTERVENTION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 MANDAT DU BUREAU

C'est donc à la fin de juin 1979 que le ministre de l'Environnement, monsieur Marcel Léger, a reçu du Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal le rapport d'étape sur l'Augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur.

Ayant pour mandat "d'effectuer des études pour déterminer la faisabilité d'augmenter la capacité d'emmagasinement du réservoir des Quinze, dans le but d'améliorer la régularisation des eaux de la riviè-
re des Outaouais, pour réduire de façon significative les inondations dans la région de Montréal" (1) le Comité, après étude, avait d'abord prévu deux grandes actions: (2)

- excavation, à la cote 257,55 mètres (845.0 pieds) d'un haut-fond situé à l'amont du barrage de contrôle ce qui rendrait disponible un emmagasinement supplémentaire de 255 millions de mètres cubes (9 milliards de pieds cubes);
- rehaussement de la cote actuelle d'exploitation de 263,66 mètres à 265,18 mètres (865.0 pieds à 870.0 pieds) ce qui rendrait disponible un emmagasinement supplémentaire de 680 millions de mètres cubes (14 milliards

(1) Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal: Rapport d'étape (Augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur), Direction générale des eaux, Québec, 1979, p. 2

(2) Id. p. 2

de picds cubes). Cette augmentation de la cote maximum est rendue possible par la structure actuelle du barrage qui avait été prévue à cette fin lors de sa construction.

Ces deux actions ne furent cependant pas retenues, en raison du coût élevé d'éventuelles expropriations mais surtout en raison des protestations venues du Témiscamingue où l'on s'opposait à tout rehaussement du réservoir des Quinze.

Devant cette situation, le mandat du comité fut modifié de façon à lui permettre de rechercher d'autres solutions. Ainsi donc, d'autres options furent envisagées. Les voici: ⁽¹⁾

- rehaussement de la cote maximum du réservoir des Quinze de 1,52 mètre (5 pieds) soit de la cote 263,66 mètres (865.0 pieds) à la cote 265,18 mètres (870.0 pieds);
(OPTION 1)
- rehaussement de la cote maximum du réservoir des Quinze de 0,91 mètre (3 pieds) soit de la cote 263,66 mètres (865.0 pieds) à la cote 264,57 mètres (868.0 pieds);
(OPTION 2)
- rehaussement de la cote maximum du réservoir des Quinze de 0,60 mètre (2 pieds) soit de la cote 263,66 mètres (865.0 pieds) à la cote 264,26 mètres (867.0 pieds);
(OPTION 3)
- écrêtement du seuil à la cote 257,55 mètres (845.0 pieds) soit un abaissement de la cote minimum du réservoir des Quinze à la cote 259,84 mètres (852.5 pieds);
(OPTION 4)

(1) Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal: Rapport d'étape (Augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur), Direction générale des eaux, Québec, 1979, p. 3

- utilisation du Grand Lac Victoria comme réservoir de la cote 323,09 mètres (1,060 pieds) à la cote 325,22 mètres (1,067 pieds);
(OPTION 5)
- utilisation du Grand Lac Victoria comme réservoir de la cote 323,09 mètres (1,060 pieds) à la cote 326,14 mètres (1,070 pieds).
(OPTION 6)

Après avoir procédé à l'analyse comparative des différentes options retenues, s'être penché sur les conséquences écologiques et socio-économiques et examiné le coût de l'emmagasinement par mètre cube, permettant ainsi une comparaison sur l'efficacité relative de chacune des options envisagées, le Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal a recommandé: ⁽¹⁾

- que l'option 3 (rehaussement du réservoir des Quinze de 0,60 mètre - ou de 2 pieds), que l'option 4 (écrêtement du seuil au même réservoir à la cote 257,55 mètres) et que l'option 6 (utilisation du Grand Lac Victoria comme réservoir entre les cotes 323,09 mètres et 326,14 mètres) soient retenues;
- que les actions requises pour la mise en place de l'option 4 soient entreprises le plus tôt possible;
- que les fonds nécessaires pour effectuer les études complémentaires en vue de la mise en place des options 6 et 3 soient dégagés dès maintenant.

Enfin, le Comité a aussi recommandé que la population riveraine du réservoir des Quinze et du Grand Lac Victoria soit consultée sur le

(1) Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal: Rapport d'étape (Augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur), Direction générale des eaux, Québec, 1979, p. 222-223

contenu dudit rapport d'étape. C'est d'ailleurs pour faciliter la connaissance du dossier et cette consultation que le ministre Léger a rendu public le rapport d'étape au début du mois d'août 1979.

Afin que la population du Témiscamingue puisse faire connaître de façon officielle son opinion sur le projet, le ministre de l'Environnement a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement "le mandat d'enquêter et de tenir des audiences publiques sur le projet d'augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur, en particulier au réservoir des Quinze et au Grand Lac Victoria". (1)

2.2 PREPARATION DE L'AUDIENCE

Afin de permettre à la population concernée de se prononcer en toute connaissance de cause et aussi pour être fidèle à sa vocation, le Bureau a mis sur pied un mécanisme de consultation susceptible de favoriser la meilleure compréhension possible de l'ensemble du dossier et des conséquences du projet.

Le Bureau a demandé et obtenu la collaboration du Comité des ouvrages de contrôle des crues afin de présenter à la population concernée le projet et les recommandations préconisés. La Direction générale des eaux s'est chargée de cet exposé.

2.2.1 Les communications avec la population

Au Témiscamingue: En raison de l'étendue considérable du territoire et de ses particularités, en raison aussi de la diversité des conséquences possibles du projet et des intérêts différents des groupes concernés, le Bureau a organisé, en pre-

(1) Avis du ministre de l'Environnement, 5 juillet 1979.

mier lieu, trois séances d'information à l'intention des citoyens, des groupes et des municipalités.

Une première rencontre eut lieu à Rollet dans la soirée du mercredi 29 août 1979. Venant principalement de Rémigny, Nédelec, Angliers, Montbeillard, du lac Opasatica (Lac Long) mais surtout de Rollet même, près de 125 personnes participèrent à cette réunion au cours de laquelle 33 intervenants prirent la parole.

Une seconde rencontre se déroula le lendemain soir, 30 août, à Latulipe. Près de 200 personnes venues surtout des trois paroisses de Latulipe, Moffet et Laforce y assistèrent, dont 24 utilisèrent leur droit de parole au cours de la soirée.

Au cours de ces deux séances d'information, à Rollet et à Latulipe, les citoyens concernés par le projet, les groupes et les mouvements de la région de même que les délégués des différentes municipalités eurent la possibilité d'adresser aux représentants de la Direction générale des eaux toutes les questions souhaitées afin d'arriver à une meilleure compréhension du projet et à une évaluation plus précise de ses conséquences. Cette période de questions suivait d'ailleurs un exposé global de la part de la Direction générale des eaux sur l'historique, la nature, les objectifs et les effets du projet en question.

Plusieurs résidents de l'une ou l'autre des paroisses du Témiscamingue profitèrent de l'occasion pour mieux s'informer. En outre, un certain nombre d'organismes régionaux, municipalités et médias en firent autant dont le Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des quinze, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, la Corporation du comté de Témiscamingue, la Chambre de commerce et la Fédération

de l'union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue.

Messieurs les maires Arsenault (Rollet), Bournival (Latulipe) et Séguier (Moffet) de même que les envoyés de Radio-Nord, du Témiscamien et de La Frontière jugèrent également bon d'intervenir.

Bien que ces deux rencontres aient d'abord été conçues comme des séances d'information, on a souvent pu déceler, de par la nature même des questions adressées à l'initiateur du projet, une opinion déjà bien arrêtée chez plusieurs des intervenants. Et c'est d'une même voix que ces derniers se sont opposés à toute hausse éventuelle du niveau des eaux tant au réservoir des Quinze qu'au Grand Lac Victoria.

De plus, et dans le but toujours d'assurer la meilleure information possible ainsi que la connaissance la plus complète du projet et de ses implications, le Bureau a aussi eu recours à d'autres moyens.

Pour ces raisons, une conférence de presse fut tenue à Ville-Marie le 10 août 1979 afin de préciser le rôle du Bureau dans ce dossier et d'exposer publiquement les grandes lignes du processus de consultation.

Par ailleurs, la Direction générale des eaux a préparé, à la demande du Bureau, un résumé du rapport d'étape (dont on trouvera copie en annexe) qui fut rendu public à l'occasion des séances d'information tenues à Rollet et à Latulipe.

Plusieurs communiqués furent également rédigés à l'intention de la presse régionale, c'est-à-dire pour Le Témiscamien

(Ville-Marie) et La Frontière (Rouyn-Noranda), ainsi qu'à l'intention des médias électroniques.

Enfin, c'est encore à la demande du Bureau et en réponse à une requête du Comité permanent que la Direction générale des eaux a délégué un représentant à Rollet et à Latulipe, les 5 et 6 septembre, pour répondre, dans la mesure du possible, à diverses questions concernant les conséquences hydrologiques éventuelles d'un rehaussement de deux pieds du niveau des eaux.

Au Grand Lac Victoria: Une troisième séance d'information eut lieu au village indien, en date du 12 septembre 1979, à l'intention de la population algonquine qui y réside. Après avoir entendu les explications des représentants de la Direction générale des eaux en rapport avec un éventuel rehaussement de trois pieds des eaux du Grand Lac Victoria (Option 6), plusieurs membres de la communauté locale se sont fortement opposés à toute décision susceptible d'entraîner la moindre perturbation dans l'équilibre du milieu pouvant par la suite provoquer un changement dans le mode de vie de la communauté.

Lors de cette rencontre, des représentants du village indien de Longue-Pointe (Winneway River) ainsi que de l'Association des chefs et conseils algonquins s'étaient joints à la communauté locale. Au total, 535 Algonquins vivent dans ces deux villages.

Cette journée d'information tenue au Grand Lac Victoria fut rendue possible grâce à la collaboration efficace et empressée du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI) ainsi qu'à celle de l'Association des chefs et conseils algonquins.

A Montréal: Compte tenu de l'objectif du projet tel que défini dans le rapport d'étape, le Bureau a tenu une journée d'information et de consultation à l'intention des municipalités et des comités d'inondés de la région de Montréal. Cette rencontre eut lieu à Saint-Eustache, le samedi 20 octobre 1979, et répondait ainsi à un voeu exprimé par les victimes d'inondations lors d'une rencontre préliminaire entre ces personnes et le Bureau, le 8 septembre 1979, à Terrebonne.

Des invitations avaient été adressées aux 14 comités d'inondés, à une trentaine de municipalités ainsi qu'à tous les médias d'information régionaux.

A cette occasion, des représentants de la Direction générale des eaux, en plus d'exposer la nature du projet et d'en avoir fait connaître les principaux effets, répondirent aux questions des intéressés. Egalement, le Bureau recueillit auprès des participants tous les commentaires pertinents et susceptibles de jeter sur le dossier un éclairage utile et bénéfique. De même tous les comités d'inondés furent invités par le Bureau à lui faire parvenir les mémoires qu'ils jugeraient nécessaires.

Animé par le plus grand souci d'objectivité et d'impartialité, le Bureau avait invité à cette rencontre quatre représentants du Comité de citoyens du Témiscamingue (i.e. du Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des Quinze) afin qu'ils puissent exposer leur point de vue aux inondés de la région de Montréal. A cette occasion, on a également jugé utile de présenter aux participants une émission de télévision réalisée au Témiscamingue par Radio-Nord et un extrait de l'enregistrement réalisé chez les Algonquins du Grand Lac Victoria et cela afin de favoriser une connaissance plus profonde du dossier.

2.2.2 L'audience publique

Enfin, en conformité avec le mandat qui lui a été confié par le ministre de l'Environnement, le Bureau a tenu une audience à Laverlochère, le samedi 24 novembre 1979, a reçu à cette occasion six mémoires déposés par:

- le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue;
- le Regroupement des mouvements populaires du Témiscamingue;
- l'Association des biologistes du Québec, section Abitibi-Témiscamingue;
- la Corporation du comté de Témiscamingue;
- le Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des quinze;
- la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue.

En outre, sept autres organismes vinrent y faire part de prises de position officielles alors que huit citoyens du Témiscamingue exprimèrent verbalement leur point de vue sur le projet. Voici la liste de ces groupes et personnes:

Organismes

- Association des membres du parti québécois du comté de Témiscamingue;
- la Commission scolaire du Lac Témiscamingue;
- Cercle des filles d'Isabelle de Ville-Marie;
- Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, section Ville-Marie;

- Mouvement marxiste-léniniste "En lutte";
- Conseil central du Nord-Ouest québécois, C.S.N.;
- Syndicat des employés du C.L.S.C. - C.S.N. de Ville-Marie.

Personnes:

- Monsieur François Gagné, de Moffet;
- Monsieur Zacharie Gagné, d'Angliers;
- Monsieur Lucien Gilbert, de Latulipe;
- Monsieur Jean-Robert Séguier, maire de Moffet;
- Mademoiselle Danielle Poirier, de Laforce;
- Monsieur Pierre-Alexandre Ayotte, de Laforce;
- Monsieur Yves Nolet, maire de Laforce;
- Mademoiselle Hélène Lacombe, de Laverlochère.

On trouvera en annexe dans la deuxième partie de ce volume la reproduction intégrale des mémoires ainsi que celle des autres avis, dont une copie écrite fut déposée devant le Bureau. Quant aux témoignages oraux, ils sont conservés sous forme d'enregistrement et de transcription au Bureau d'audiences publiques et restent disponibles pour consultation.

Dans les jours qui ont suivi l'audience de Laverlochère, le Bureau a également reçu de monsieur Emmanuel Pétrin, président de la Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la région du Témiscamingue, un long commentaire relatif au projet en cause. Ce document est également reproduit en annexe.

CHAPITRE III

REACTIONS DE LA POPULATION

CHAPITRE III

REACTIONS DE LA POPULATION

La réalisation de ce projet visant à augmenter l'emmagasinement des eaux dans l'Outaouais supérieur concerne au plus haut point des milliers de personnes, tant au Témiscamingue que dans la région de Montréal. La perception du projet et de ses objectifs ainsi que les réactions face aux bénéfices ou aux coûts à payer varient considérablement selon les populations impliquées. Les unes sont considérées comme les bénéficiaires de l'opération alors que les autres ont la conviction d'y perdre et même d'en être les victimes involontaires et innocentes.

Pour comprendre ces réactions et en faire l'analyse la plus objective, nous avons utilisé deux sources d'information. En premier lieu, nous nous sommes appuyés sur les mémoires et témoignages déposés lors de l'audience publique tenue à Laverlochère le 24 novembre 1979. Nous avons utilisé également les témoignages et opinions apportés lors des différentes séances d'information tenues à Rollet (29 août 1979), à Latulipe (30 août 1979), au Grand Lac Victoria (12 septembre 1979) et à Saint-Eustache (20 octobre 1979). Ces séances avaient été organisées à l'intention des populations concernées par le projet, dans leur propre milieu.

Ces deux séries de témoignages et de documents ont fait l'objet d'enregistrement et de transcription conservés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour consultation.

3.1 REACTIONS AU TEMISCAMINGUE

Tout au long de la période consacrée à l'information et à la

consultation, les réactions entendues au Témiscamingue en rapport avec ce projet ont toujours été empreintes de scepticisme d'abord, puis d'une certaine hostilité par la suite. Ces réactions sont négatives, qu'il s'agisse du projet lui-même, dans ses objectifs et sa justification, ou dans ses conséquences et même sa préparation.

3.1.1 Réactions devant le projet

C'est un projet qui inquiète grandement les Témiscamiens. Non seulement ce projet, disent-ils, ne leur apportera que des ennuis, mais encore ils mettent en doute sa nécessité.

3.1.1.1 Face aux objectifs du projet

Selon l'initiateur du projet et selon aussi les études des différents comités mis sur pied pour trouver une solution au problème des inondations dans la région de Montréal, le projet de rehaussement des eaux au réservoir des Quinze et au Grand Lac Victoria répond à un besoin essentiel, même s'il ne s'agit là que d'un des volets - très important cependant - d'une solution intégrée.

Mais, compte tenu de la distance séparant le bassin supérieur de l'Outaouais de la région de Montréal et aussi en raison des particularités climatiques de chacune de ces deux régions, on ne semble pas convaincu qu'il y ait une relation directe de cause à effet entre l'augmentation des réserves en eau au Témiscamingue et la diminution ou l'élimination des inondations dans la région de Montréal.

La population du Témiscamingue reconnaît et re-

grette les inconvénients causés aux biens et aux personnes dans la région métropolitaine par les hautes eaux du printemps. Par contre elle n'accepte pas qu'on la tienne responsable de cette situation et qu'on lui demande d'en faire les frais.

Selon elle, il existe de nombreuses causes à ces inondations. Mais, faute de pouvoir leur apporter des correctifs écologiques, elle croit que c'est l'Hydro-Québec qui détient, entre autres, l'une des meilleures solutions au problème. Ce serait donc à l'Hydro-Québec d'agir. Mais, il ne faudrait pas que l'on exige du Témiscamingue de faire là aussi les frais de cette dernière opération.

Lors de la séance d'information tenue à Latulipe, le 30 août 1979, monsieur Ghislain Hurtubise, de Laforce, a bien résumé l'opinion et les craintes de ses concitoyens...

"Je pense pouvoir exprimer un petit peu l'opinion de la majorité en disant que nous autres on n'est pas pour l'option 2, ou 3, ou 5 pieds... Je pense qu'on est contre toutes ces options là parce que toutes les options nous font du tort."

"...On veut nous faire croire que si on hausse le niveau de l'eau ici, au réservoir des Quinze, c'est pour empêcher l'inondation là-bas, dans la région de Montréal alors que c'est pas ça dans les faits. Je pense qu'on n'a pas réussi à nous prouver de façon claire que ça va avoir un impact majeur sur le débit d'eau dans la région de Montréal. Tout ce que ça fait, ça va produire plus d'électricité ici pour compenser des pertes qu'on va subir un peu plus bas."

"...On a utilisé la possibilité de hausser de cinq pieds pour nous faire accepter le

*deux pieds, en nous disant... Bien! Écou-
tez!... Quand on nous dit que les consé-
quences pour... si on hausse de cinq
pieds sont effrayantes, sont très graves...
puis deux pieds c'est pas si pire que ça...
Je pense qu'on nous considère peut-être
naïfs mais on ne l'est pas autant que ça.
On n'avalera pas ça!"*

3.1.1.2 Face à la nature du projet

Les Témiscamiens mettent en doute la justesse et le bien-fondé de la solution suggérée qui consisterait à inonder une partie de leur territoire, si minime soit-elle. Tout en reconnaissant la nécessité d'appliquer une solution intégrée aux problèmes des inondations montréalaises, ils prétendent que la fraction témiscamienne de cette solution n'améliorerait en rien la situation. Au contraire, elle contribuerait à créer des problèmes d'un autre ordre dans la partie supérieure de l'Outaouais.

Non convaincue de la valeur hydraulique de la solution trouvée, la population témiscamienne met cependant beaucoup plus en cause sa valeur sociale et morale. Compte tenu que la constitution de plus grandes réserves en eau dans l'Outaouais supérieur n'éliminerait pas complètement les risques des inondations, a-t-on le droit, dans ce cas, de perturber le cadre de vie et la qualité de vie d'une population à première vue étrangère à ce problème?

A ce propos, le Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des Quinze s'interroge publiquement dans son mémoire présenté à l'audience publique de Laverlochère...

"Avons-nous droit dans une société qui se veut démocratique et respectueuse des droits de l'homme d'inonder une population en permanence afin de réduire la possibilité d'inondation occasionnelle dans une autre région?"

Ledit comité trouve aussi "immoral que notre société se base sur un développement anarchique de nos ressources pour une question de rentabilité". Il ajoute aussi...

"Nous ne sommes pas sur cette terre pour être rentables, mais pour être humains. Surtout où il a été démontré clairement et à plusieurs reprises que nous n'étions pas la cause des inondations à Montréal, que nous ne pouvions pas réduire de façon significative les inondations, mais que nous étions la solution la moins coûteuse pour pallier aux pertes possibles d'énergie hydro-électrique".

Les Témiscamiens sont donc convaincus qu'il s'agit là d'une mauvaise solution à un problème réel. Pourquoi ne pas avoir cherché d'autres solutions plus efficaces, même si leur adoption avait dû coûter plus cher ou peut-être obliger l'ensemble de la collectivité québécoise à en partager les frais. Les Témiscamiens affirment qu'ils ne veulent pas assumer à eux seuls le coût social d'une telle opération qui consisterait à mieux contrôler le régime des eaux dans la région métropolitaine. Cela implique, dans leur esprit, que si une solution trouvée par l'Hydro-Québec devait entraîner une réduction de la production hydro-électrique, ce sont tous les Québécois qui devraient l'assumer.

Mais il y a plus. Les Témiscamiens sont convain-

cus également que la solution proposée par l'initiateur ne serait même pas nécessaire si en plus de mettre l'Hydro-Québec à contribution par une meilleure utilisation de ses barrages-réservoirs, dans le bassin de l'Outaouais, on cherchait à mieux contrôler le débit venu des Grands-Lacs.

Non seulement la population du Témiscamingue est-elle convaincue qu'elle n'est nullement responsable des inondations dans la région de Montréal, mais encore elle est fermement persuadée qu'on veut produire davantage d'énergie hydro-électrique à ses dépens. Pour elle, de nombreux passages du rapport du Comité sur la régularisation des eaux de la région de Montréal sont fort troublants. C'est le cas en particulier des paragraphes suivants cités dans le mémoire présenté par le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue...

"Cependant, si on veut, par un changement d'opération des réservoirs du bassin de l'Outaouais, augmenter la protection contre les crues pour la région de Montréal, il faudrait agir surtout à partir des réservoirs sur les rivières Gatineau et du Lièvre, lesquelles rivières sont près de Montréal et ont par conséquent un effet plus direct sur les conditions de hautes eaux dans cette région, et cela même au détriment éventuel de la production d'énergie hydro-électrique. Cette perte d'énergie pourrait être compensée par l'emmagasinement additionnel obtenu au réservoir des Quinze, lequel de par sa situation sur le bassin représenterait une possibilité d'accroissement important de production énergétique"
(1)

(1) Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal, op. cit., p. 60

"Le comité est d'avis que les impacts sur la production d'énergie hydro-électrique, causés par les modifications proposées à l'exploitation des réservoirs actuels, seront en bonne partie compensés par l'utilisation de la Réserve des Quinze et les meilleures prévisions rendues possibles par le modèle". (1)

"De plus, le comité propose que le Réservoir des Quinze soit exploité à sa pleine capacité afin d'augmenter les possibilités d'atténuation des inondations et surtout d'assurer une production supplémentaire d'énergie électrique". (2)

3.1.1.3 Face à l'approche adoptée

Au dire des Témiscamiens, la recherche d'une solution aux problèmes causés par les hautes eaux dans la région de Montréal a été mal effectuée. Ou tout au moins de graves manquements sont apparus au cours de cette recherche. On regrette que le mandat du Comité des ouvrages de contrôle des crues ait été trop restreint et que ses moyens et méthodes de recherche l'aient été tout autant.

De nombreuses autres avenues auraient pu être explorées. Il n'est pas nécessaire de toutes les énumérer ici. Mais ce qui est inadmissible pour eux, c'est que l'on ait songé à adopter une telle solution sans avoir attendu les résultats d'études encore en cours, lesquels résultats auraient peut-être pu rendre inutiles le rehaussement des eaux au réservoir des Quinze et au Grand Lac Victoria. Et l'on pense en particulier au travail du

(1) Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal, op. cit., p. 60

(2) Id., p. 62

Comité de planification de régularisation de la rivière des Outaouais.

Les Témiscamiens trouvent également inconcevable que l'on songe à noyer une partie de leur territoire avant que ne soit connus d'autre part les résultats de l'étude de faisabilité du projet Archipel. En effet, selon ses promoteurs, ce projet pourrait éliminer toutes les inondations dans la région de Montréal. ⁽¹⁾

L'hypothèse de base de ce vaste projet est de "trouver une solution faisable et rentable à tous les problèmes...dont celui des inondations". Par ailleurs, les agents chargés de l'information en rapport avec ce projet ont bien précisé lors d'une séance d'information tenue à Rosemère, le 3 octobre 1979, à l'intention des comités d'inondés de la région de Montréal..." que tout le système était calibré pour prévoir le maximal venant tant de l'Outaouais que du Saint-Laurent". ⁽²⁾

En somme, aux yeux de la population du Témiscamingue, il serait illusoire de penser qu'elle détient la clef aux problèmes des inondations dans la région de Montréal. En outre, elle est aussi persuadée que ceux qui proposent l'adoption d'un tel projet en guise de solution commettent une grave erreur, du moins agissent-ils prématurément.

En dernier lieu, il est extrêmement important de souligner que la plupart des Témiscamiens considèrent

(1) Comité interministériel sur le projet d'aménagement des eaux de l'archipel de Montréal, Projet Archipel de Montréal, Etude de préfaisabilité, Rapport final, Gouvernement du Québec, juillet 1979, p. 55-58.

(2) Communication verbale, Rosemère, 3 octobre 1979.

qu'une hausse de deux ou trois pieds ne serait qu'une mesure temporaire... en attendant un rehaussement de cinq pieds.

3.1.2 Réactions devant les conséquences du projet

Il est clair, pour la population du Témiscamingue et en particulier pour ceux qui seraient plus ou moins touchés par la mise en application de ce projet, que les conséquences ont été gravement sous-évaluées.

Cependant, il faut reconnaître, comme l'a souligné d'ailleurs la Direction générale des eaux lors des séances d'information, que c'est à la demande pressante de la population du Témiscamingue que le comité a dû hâter la publication de son rapport sans pouvoir accorder à chacune des options toute l'attention désirée.

3.1.2.1 Face aux conséquences hydrologiques

En réalité, il aurait peut-être été plus exact de parler des réactions de la population devant les modifications que subira le milieu par suite des changements apportés au régime hydraulique. Quoi qu'il en soit, ces réactions sont avant tout faites d'inquiétudes et d'interrogations. En vérité, nulle part dans le rapport d'étape les Témiscamiens ne semblent avoir trouvé des indications capables de dissiper leurs craintes, malgré les efforts déployés par les auteurs du document.

Certaines réponses qu'on a pu fournir, à l'occasion, compte tenu de l'absence de données importantes, n'ont pu satisfaire pleinement les requérants. Quelles seront en effet les conséquences d'une élévation du niveau des eaux de deux ou de trois pieds, selon les cas, sur l'érosion des berges? Et sur l'aménagement des rives que l'on devra déboiser? Par ailleurs, tous les agricul-

teurs, et parfois aussi les autorités de certaines municipalités, s'interrogent sur l'évolution du niveau de la nappe phréatique. Qu'advient-il du drainage ou de l'égouttement des terres? Quelles longueurs de fossés devra-t-on recreuser? Jusqu'où de nouvelles conditions d'exploitation suscitées par le relèvement de cette nappe phréatique viendront-elles perturber le déroulement des travaux et des jours sur la ferme?

En réalité, la population du Témiscamingue s'est trouvée dans l'impossibilité d'avoir quelque réaction que ce soit face aux éventuelles conséquences hydrologiques, puisque ces dernières demeureraient inconnues jusqu'à ce que le niveau des eaux soit effectivement relevé. Ce n'est qu'à compter de ce moment là que ces conséquences pourraient être évaluées et même mesurées. Et ce n'est qu'à ce moment aussi que la population pourrait réagir: mais elle serait déjà aux prises avec de telles conséquences. Dans l'état actuel des choses, on ne peut parler que de conséquences appréhendées et une telle situation inquiète grandement la population régionale. Cette population reconnaît bien que l'identification ou l'appréciation par anticipation de ces conséquences est une chose extrêmement difficile et fort complexe. Mais, elle aurait aimé en savoir davantage.

Dans son mémoire, le Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des Quinze a résumé les inquiétudes de la population face au relèvement éventuel de la nappe phréatique...

"Une augmentation du niveau de l'eau n'affec-

te pas seulement les terres directement inondées, mais implique un relèvement de la nappe phréatique affectant directement le drainage sous-terrain, comme les terres sont très basses, on croit que même une hausse minime entraînerait des conséquences sérieuses sur l'égouttement, entraînant le retard des travaux au printemps (ce qui peut être irrémédiable à l'intérieur d'une saison végétative courte), un bouleversement du choix des céréales à cultiver et une incertitude à chaque été des conditions de récoltes même si certaines parties n'étaient pas inondées, il est possible qu'elles deviennent inaccessibles parce qu'entourées d'eau, ou encore en demeurant partiellement accessibles leur égouttement difficile les rendra incultes."

Il est facile de dire que le niveau des eaux va monter de deux ou de trois pieds. Personne n'a pu dire cependant jusqu'où iraient ces eaux sur chaque propriété. A 500, 1,000 ou 2,000 mètres des bâtiments ou de la maison? C'est ce qu'on voudrait bien savoir.

3.1.2.2 Face aux conséquences sur le milieu écologique

"De toutes les régions du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue est sans contredit celle où l'environnement a subi les plus graves préjudices en si peu de temps". Cette opinion exprimée par l'Association des biologistes du Québec dans son mémoire est partagée d'emblée par la population de la région qui croit également possible "que les inondations que subit la région de Montréal soient la revanche de la nature".

C'est dans cet esprit que sont évaluées les conséquences écologiques du projet et c'est aussi en s'appuyant

sur ces prémisses qu'ont surgi spontanément les réactions des citoyens.

Incapable de se former une opinion bien arrêtée sur les conséquences écologiques du projet, la population du Témiscamingue a adopté une position globale. Par l'intermédiaire du Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des Quinze... "elle s'oppose au plan écologique à tout rehaussement...". Cette incapacité de se former une opinion ferme sur les conséquences écologiques du projet tient à l'imprécision du rapport d'étape sur ces conséquences. Cette imprécision est elle-même due à la publication hâtive du rapport suite aux pressions nombreuses venues du Témiscamingue...

Quoi qu'il en soit, l'évaluation et la perception des impacts écologiques ne sont pas les mêmes selon qu'on habite la région ou non. Vus de l'intérieur et par une population qui réside dans la région depuis quelques générations... "les impacts ne peuvent être considérés aussi mineurs qu'on le dit".

Face à l'analyse des impacts écologiques telle qu'exprimée dans le rapport d'étape, les intervenants ont manifesté un grand scepticisme, teinté même de défaitisme, devant autant d'inconnu. D'une façon globale, on s'oppose vigoureusement à la moindre modification du milieu, invoquant pour cela l'interdépendance et le fragile équilibre de tous les éléments de ce milieu.

La réaction d'une partie des Témiscamiens, au chapitre des conséquences écologiques, se traduit dans un

passage du mémoire présenté par l'Association des biologistes du Québec...

"Ainsi, une zone de végétation aquatique disparaîtra et ne se rétablira probablement jamais avec la même densité s'il y a réimplantation. Pour la végétation riveraine herbacée et arbusculaire, on prévoit sa disparition sur les rives où la pente est relativement faible. Une lisière de forêt de qualité sera également perdue. Forcément, des impacts négatifs se répercuteront sur l'habitat de l'orignal, de la sauvagine et des petits mammifères. La production des plans d'eau sera également diminuée suite à une perte au niveau des organismes benthiques. Quant aux poissons, nous sommes convaincus que les populations seront affectées de façon notable et spécialement le doré, espèce très recherchée par les pêcheurs."

3.1.2.3 Face aux conséquences sur le milieu agricole

Le secteur éventuellement touché par le projet de rehaussement des eaux est essentiellement rural et son économie a toujours reposé sur la mise en valeur des terres agricoles. D'ailleurs, historiquement, ces paroisses (Latulipe, Moffet et Laforce) ont été fondées dans le but précis de "faire de nouvelles terres", dans le contexte des grands plans de colonisation des années '30.

Aujourd'hui encore, c'est l'agriculture qui maintient en partie l'unité et la cohésion socio-économique du secteur. Pourtant les agriculteurs sont bien peu nombreux dans la région. C'est justement parce qu'ils sont peu nombreux que la population s'oppose vigoureusement à la réduction de leur nombre et de leur place dans la société

régionale. Qu'advierait-il de cette région si elle perdait 30% de ses agriculteurs. Il y a peut-être des endroits au Québec où on peut perdre sans trop de dommages 5 ou 6 exploitants agricoles, mais pas dans cette partie du Témiscamingue, dit-on.

Dans son mémoire présenté au cours de l'audience publique, la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue a exprimé de vives inquiétudes sur les conséquences de ce projet face à l'agriculture régionale...

"Nous pouvons dire que tout est fonction de la fragilité du territoire. Il suffit que quelques producteurs quittent leur paroisse pour que la vie de celle-ci s'en voit grandement affectée, que ce soit au niveau de la rentabilité du transport laitier, des commerces locaux ou du maintien des services."

Aux yeux de la population, les impacts de l'option "3" (hausse de deux pieds au réservoir des Quinze) sont d'une imprécision telle qu'il devient impossible de prévoir avec exactitude l'avenir de l'agriculture et des familles des agriculteurs. Selon elle, en raison de leur situation particulière le long des rivières et des grands plans d'eau, les exploitations agricoles qui seraient affectées sont parmi les plus fertiles et les plus vastes. Et les plus basses aussi. Toute hausse du niveau des eaux réduirait la superficie agricole utile, modifierait le niveau de la nappe phréatique, perturberait le drainage, entraînerait une nouvelle orientation des cultures, déséquilibrerait les plans d'exploitation, obligerait à chercher de nouvelles vocations et pourrait même forcer certains agriculteurs

à abandonner leur exploitation.

Il suffirait, selon les Témiscamiens, que quelques agriculteurs quittent la région pour perturber toute l'économie du secteur en raison de la multiplicité des conséquences directes et indirectes de ces départs et de tous les effets d'entraînement possibles et insoupçonnés.

Dans son mémoire présenté devant le Bureau d'audiences, la Table de concertation du regroupement des mouvements populaires du Témiscamingue, a tracé un tableau général possible du Témiscamingue advcnant la diminution du nombre d'agriculteurs dans le secteur...

"L'expropriation de cultivateurs ou même la perte partielle de terres agricoles aboutiraient au même phénomène puisqu'elles entraîneraient, à court et moyen termes, le départ de familles du village. Il se produit une réaction en chaîne que nous pourrions décrire, pour plusieurs paroisses, de la façon suivante:
départ de familles = baisse de clientèle
étudiante;
baisse de clientèle étudiante = fermeture
d'écoles;
fermeture d'écoles = transport accru d'enfants;
transport accru d'enfants = déménagement de
familles;
déménagement de familles = difficultés et mort
de commerce;
fermeture d'écoles = fermeture de villages;
fermeture de villages = baisse de l'économie
témiscamienne..."

On parle même, à la limite, "de la survie difficile et même de la mort du Témiscamingue".

3.1.2.4 Face aux conséquences sur le milieu socio-économique

C'est à ce chapitre que se manifestent globalement

les inquiétudes les plus profondes et l'opposition la plus vive de la part de la population du Témiscamingue.

Face aux conséquences socio-économiques prévues ou appréhendées, les réactions vont de la crainte à la désapprobation la plus totale.

Cependant, il est presque absolument impossible d'en préciser avec toute l'exactitude souhaitée les nombreuses raisons qui relèvent autant du social que de l'économique. Il s'agit en réalité d'une crainte et d'une opposition des plus fermes de la part de toute une collectivité qui a la conviction de devoir toujours se battre pour ne pas disparaître et conserver son coin de terre qu'elle a conquis au prix de lutttes et d'efforts sans cesse renouvelés.

Dans son mémoire présenté à l'audience publique, le Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des Quinze résume cette crainte...

"Il est impossible d'évaluer avec des chiffres précis les conséquences d'une inondation sur le milieu social, le cadre de vie des Témiscamiens. Il est impossible aussi d'évaluer les répercussions psychologiques du démantèlement d'un réseau familial et amical, d'une désorganisation des habitudes quotidiennes. L'attachement à son milieu et le sentiment de fierté d'avoir bâti soi-même sa maison et de s'être aménagé année après année un entourage coquet, cela ne peut se quantifier non plus".

En un mot, la population du Témiscamingue s'oppose vivement à ce projet pour ne pas voir disparaître la

vie régionale par suite d'une dislocation de ses liens les plus intimes et les plus vivants. Il s'agit en somme d'une population qui ne veut pas être déracinée ni dépaysée. Et elle le dit bien clairement.

Lors de la séance d'information tenue à Latulipe, le 30 août 1979, madame Huguette Barabé, de Moffet, a évoqué ce problème en ces termes...

"On dit qu'il y a un certain nombre de personnes qui sera obligé de déménager... Je ne sais pas s'il y a eu des études de faites sur les personnes qui seront obligées de se mobiliser elles-mêmes suite au départ de quelques personnes? Parce que quand tu arrives dans des localités de 80 familles, si tu en mobilises dix, cela veut dire que les autres sont obligées de partir; parce que si tu fermes l'école, tu fermes l'église, tu fermes à peu près tout..."

"Parlant spécialement du secteur est, où on a des gens qui sont arrivés là peut-être depuis 35 ou 40 ans, qui sont entrés là sur un plan du gouvernement, qui ont travaillé de peine et de misère pour arriver à réussir à se faire un chez-soi, jamais je croirai qu'aujourd'hui ils seront obligés de se démobiliser à leurs propres moyens, arracher encore autant de misère pour se faire un chez-soi ailleurs - probablement dans l'Ontario... On ne peut se permettre d'accepter le départ même de cinq familles dans une localité telle que la nôtre."

"En fermant Moffet, vous fermez Laforce. Je vis dans la paroisse de Moffet depuis dix ans, on ne peut se permettre de perdre une parcelle seulement de la localité... Le Témiscamingue ne peut pas se permettre de perdre des localités non plus. Cela veut dire qu'on ne peut pas se permettre d'accepter le rehaussement du réservoir des

Quinze d'un pouce seulement."

Les Témiscamiens craignent que l'addition de toute une série de conséquences que l'on qualifie officiellement de mineures n'arrive, en fin de compte, à provoquer un ralentissement fatal de la vie socio-économique de la région.

3.1.3 Réactions devant le rapport d'étape

Les citoyens du Témiscamingue reconnaissent et comprennent l'urgence et la nécessité qu'il y avait pour le Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal de remettre son rapport, en raison surtout des pressions répétées venues du milieu. On regrette quand même les nombreuses imprécisions, en partie inévitables pourtant, contenues dans ledit rapport.

La publication de ce rapport a d'abord suscité, auprès de la population du Témiscamingue, un grand nombre d'interrogations. Puis, au fur et à mesure que fut analysé le contenu du document et que furent évaluées les conséquences du projet, ces interrogations se sont transformées en opposition unanime.

Selon tous ceux qui seraient concernés directement ou indirectement par la réalisation de ce projet - et qui sont venus l'exprimer lors de l'audience - le rapport d'étape est nettement incomplet et par conséquent inacceptable. De plus on met en cause le bien-fondé et la pertinence de l'approche suivie par les auteurs du rapport. En effet, il leur semble surprenant que le Comité des ouvrages de contrôle des crues ait recommandé la mise en application de l'option "3" sans avoir pu procéder au préalable à une évaluation plus approfondie des impacts de cette option sur le milieu. Il s'agit là, sans aucun doute, de la réserve la plus gra-

ve manifestée à l'endroit du rapport d'étape.

Si cette option devait être retenue, elle le serait sans qu'on en connaisse véritablement toutes les implications. Presque tout au long du rapport d'étape, quand il s'agit de l'option "3", on parle de conséquences mineures, peu importantes, sans gravité, inexistantes, voire même inconnues. Par ailleurs, on s'étonne fort que les travaux de recherches aient été menés, dans une certaine mesure, "en vase clos", sans que les responsables jugent sage de s'adresser aux gens du milieu pour tenter de mieux connaître et de mieux identifier les répercussions d'un tel projet sur l'environnement social et naturel. "Ceux qui connaissent le mieux la région, ce sont encore ceux qui l'habitent et qui l'ont bâtie" dit-on.

En outre, plusieurs intervenants, dont quelques maires de municipalités, ont déploré le ton exagérément pessimiste du document. Pourquoi insister sur l'exode et le vieillissement de la population, le ralentissement de l'économie et son état de dépendance, le niveau élevé du chômage, les difficultés scolaires, etc.?

On reproche au rapport de tenir compte davantage du passé que de l'avenir et d'ignorer les programmes de développement en cours et les projets à venir, notamment dans le secteur de l'économie rurale.

Signalons au passage un extrait du mémoire présenté par la Corporation du comté de Témiscamingue...

"Ce territoire témiscamien fait même l'objet de nos plus grandes préoccupations à court terme; nous le protégerons, nous l'aménagerons, nous le réglerons en fonction de l'agriculture, du tourisme, de la villégiature, du développement urbain, industriel et commercial."

Il n'a échappé à aucun Témiscamien que même les auteurs du rapport d'étape ont reconnu et ont écrit, en parlant de leur travail...

"...que le présent rapport n'est pas une étude d'impacts formelle telle que requise par la Loi de la qualité de l'environnement, mais bien plutôt une étude comparative de différentes options en tenant compte de tous les facteurs en jeu." (1)

Pour sa part, l'Association des biologistes du Québec ne partage pas cette opinion et ne croit pas que l'on ait vraiment tenu compte de tous les facteurs en jeu. Il n'y a qu'à lire le mémoire de l'Association pour s'en convaincre...

"...nous désirons souligner que notre analyse de l'étude écologique ne corrobore pas cette assertion à l'effet que ce rapport tient compte de tous les facteurs en jeu. Il suffit de lire entre autres le chapitre sur les poissons pour le constater. "

Cette association a émis d'autres commentaires sur la méthodologie suivie dans la préparation du rapport d'étape. En voici quelques-uns...

"Pour la sauvagine et le brochet à cette même unité-biophysique, on tient le même raisonnement. Cette évaluation, faite sur une base comparative, répétons-le, sert dans un second temps à estimer les conséquences globales d'une option sur chacune des ressources considérées. Dans le rapport d'étape, on rappelle rarement que cette étude est comparative, que même le lecteur averti en vient à croire que les conséquences environnementales dégagées pour une option,

(1) Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal, op. cit., p. XI

le sont en fonction des ressources seulement, et non par rapport aux autres options."

- - -

"Egalement, au début du chapitre sur l'évaluation des impacts (p. 115), on précise que "l'évaluation des impacts environnementaux doit être considérée comme préliminaire, puisque l'information disponible sur les ressources et les modifications hydrologiques demeurent encore trop générales." "Tout au long de la lecture du rapport d'étape, tant au niveau des conséquences socio-économiques qu'écologiques, nous avons été frappés par la fréquence des remarques de ce genre."

- - -

"Au sujet de la méthodologie, permettez-nous de faire les observations suivantes: les auteurs mentionnent que la collecte des données pour l'inventaire biophysique a été faite à partir d'une étude préliminaire basée sur des cartes topographiques (1:50,000) et forestières (1:20,000). Ceci a permis de sélectionner des sites d'échantillonnage représentatifs de l'ensemble du réservoir des Quinze. Enfin, sur le territoire, on a inventorié avec une grande précision les sites ponctuels sélectionnés lors de l'étude préliminaire et avec une précision beaucoup moindre, la totalité des rives du territoire. Ce dernier inventaire a permis d'en arriver à une classification des rives en 21 unités biophysiques, sur lesquelles toute l'étude écologique est basée".

"Compte tenu des grandes lacunes des cartes topographiques et surtout forestières, l'utilisation de photos aériennes (1:15,000) suivie d'une bonne photo-interprétation et d'excursions exploratoires sur le terrain permettent de choisir avec beaucoup plus de précision des sites d'échantillonnage. On peut donc

s'interroger sur la justesse des 21 unités biophysiques du réservoir des Quinze et des 5 unités biophysiques du Grand Lac Victoria."

La population du Témiscamingue, en plus de mettre en doute la pertinence de l'approche retenue et des méthodes utilisées, a maintes fois dénoncé d'une façon empirique plusieurs des résultats ou des impacts prévus par le rapport.

3.2 REACTIONS AU GRAND LAC VICTORIA

La population du village indien du Grand Lac Victoria s'est prononcée d'une façon nette, catégorique et émouvante contre tout projet de rehaussement des eaux du Grand Lac sur les rives duquel elle s'est installée depuis fort longtemps.

Les Algonquins ne comprennent pas comment ils pourraient être tenus responsables des inondations dans la région de Montréal alors qu'ils ont toujours vécu, eux, dans la plus parfaite harmonie avec la nature. Ils déplorent que ceux qui avaient la tâche d'évaluer les impacts d'un éventuel rehaussement des eaux "sur leur lac" n'aient même pas jugé nécessaire d'aller les consulter. Si tel avait été le cas, sans doute aurait-on trouvé, dans le rapport d'étape, moins de conséquences "inconnues, mineures ou inexistantes". Ce sont les Indiens qui le disent.

Même s'ils font de discrètes allusions aux droits territoriaux qu'ils sont sensés détenir depuis la proclamation royale de 1763, ils s'inquiètent surtout du sort qu'on leur réserve depuis quelques décennies. Ils ont connu dans le passé certains projets de rehaussement ou de harnachement des eaux dans le nord-ouest québécois, notamment au réservoir Dozois, et ils se rappellent très bien quelques-uns des incon-

vénients fort gênants auxquels ils avaient dû faire face.

Plusieurs intervenants ont rappelé la qualité très intime des liens unissant leur population au milieu naturel et s'étonnent par conséquent que l'on veuille perturber ce milieu au profit de populations qui se sont toujours montrées moins conscientes de l'importance de cette relation homme-nature. On va même jusqu'à mettre en cause, à travers des projets semblables, l'avenir et la survie des Amérindiens du Québec.

Monsieur Richard Kistabish, président de l'Association des chefs et conseils algonquins a résumé la position des Indiens du Grand Lac Victoria...

"...Et si les études que vous avez faites au cours des deux dernières années, qui selon vous sont des études préliminaires supposément complètes, peut-être qu'il y aurait lieu de faire connaissance avec ce monde là qui vit ici... pas de la façon de faire des études à venir jeter un coup d'oeil ici à toutes les cinq minutes ou à toutes les une fois par semaine, mais de venir s'installer ici et de voir vraiment la façon que le monde ici évolue".

"Quand vous parlez des impacts socio-économiques sur votre graphique, ce n'est que de la foutaise, ce n'est que des pages remplies... Vous n'êtes pas sans doute surpris qu'on soit vraiment opposé à ce genre de projet..."

"...On a toujours vécu en harmonie avec la nature. On a jamais voulu l'écraser pour assurer notre survie. On a toujours voulu aller avec la nature. Ça toujours été notre force de survie et j'aimerais que cela vous reste dans la tête. On a toujours vécu en harmonie avec la nature et on le fera toujours..."

"C'est certain que les inondations qui se produisent à Montréal auraient pu être très bien évitées si on avait eu un mot à dire sur la construction ou l'urbanisation de ces cités là. On a toujours vécu ici. En construisant une maison à telle place, si on voit que cette maison là va se faire inonder, on se fait pas entendre à ce moment là. Puis là pour pouvoir contourner le problème on va aller inonder le monde qui se sont construits à la bonne place..."

Les craintes et les réactions des Algonquins du Grand Lac Victoria étaient pleinement partagées par leurs compatriotes de la rivière Winne- way qui avaient délégué quelques-uns des leurs à la rencontre tenue au Grand Lac Victoria le 12 septembre 1979 dont le chef monsieur Gordon Polson était le porte-parole.

3.3 REACTIONS DANS LA REGION DE MONTREAL

Depuis de longues années, dans la région de Montréal, le long des rivières et autres plans d'eau qui sont, au printemps, susceptibles de connaître certains débordements, une population fort nombreuse (variant entre 10 et 12,000 personnes suivant des évaluations sérieuses) attend qu'on trouve une solution aux problèmes qu'elle doit affronter trop souvent.

On comprend facilement que la perception des problèmes ne soit pas la même selon qu'on habite le Témiscamingue ou la région de Montréal. A première vue, le projet d'augmenter le niveau des eaux afin d'arriver à un emmagasinement plus grand dans l'Outaouais supérieur comblerait les vœux des inondés de la région de Montréal puisqu'un tel emmagasinement aurait, répète-t-on depuis de très nombreuses années, un effet direct et rapide sur le niveau des eaux dans la région métropolitaine.

Par ailleurs, les inondés de la région de Montréal sont conscients de la situation et du malaise que provoquerait au Témiscamingue la mise en application d'une telle solution. Aussi, les réactions sont fort partagées face aux implications sociales d'un tel projet. Pour certains, il est clair que le bien commun, c'est-à-dire "celui du plus grand nombre", doit primer sur les intérêts particuliers. Pour ces personnes, la réalisation du projet d'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur doit être entreprise dans les meilleurs délais.

Par contre, certains s'interrogent sur l'opportunité de créer de sérieux ennuis à une autre communauté humaine alors qu'il y aurait peut-être d'autres solutions à envisager. Plusieurs semblent être prêts à chercher une solution sociale à un problème social.

Le président du Comité des inondés de la région de Montréal a déclaré le 20 octobre 1979 à la séance d'information tenue à Saint-Eustache...

"...Il est difficile de dire pour nous quelle est la solution qui rétablisse le meilleur équilibre de justice pour tous. Mais actuellement on nous a présenté des solutions efficaces, rentables et immédiates et c'est de ce côté qu'on s'attache aux solutions proposées. Si vous en avez une autre aussi efficace et aussi rentable et qui consacre mieux l'équilibre général du bien commun, nous n'avons pas d'objection mais on ne voudrait pas que ce soit simplement une pilule..."

Si pour plusieurs le facteur humain et émotif n'est pas une raison suffisante pour ne pas mener le projet actuel à sa fin, il n'en demeure pas moins que d'autres semblent prêts "à rechercher une solution qui puisse s'appliquer sans déranger personne là-bas (i.e. au Témiscamingue) à la condition qu'elle ne retarde pas le dossier".

Pour un certain nombre d'inondés de la région de Montréal, le projet Archipel semblerait une solution efficace, rentable et sûre. En outre, d'autres semblent disposés à prêter une oreille attentive à une solution qui s'appuierait sur une régularisation différente des barrages et réservoirs de l'Outaouais. A ce propos cependant on se pose deux questions: y aurait-il perte d'électricité et l'Hydro-Québec accepterait-elle une telle perte?

A la suite de la séance d'information tenue le 20 octobre 1979 à l'intention des comités d'inondés et des municipalités de la région de Montréal, le président de ces comités, monsieur Laurent Savage, a

adressé au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement une communication dont voici quelques extraits...

- Que les recommandations 1, 2, 3, du résumé du rapport d'étape soient retenues malgré toutes les interventions opposées entendues lors de cette séance d'information.
- En effet, les intervenants opposés entendus soit en personne, soit dans les documents vidéo présentés ne retiennent que les conséquences prévues par des solutions autres que celles qui sont effectivement retenues dans le rapport d'étape. Leurs craintes nous apparaissent plus émotives que réelles.
- Comparativement aux bienfaits prévus pour la région de Montréal et les riverains de l'Outaouais, les effets négatifs de ces recommandations nous apparaissent négligeables.

Un fait demeure certain: dans la région de Montréal on souhaite une solution rapide et sûre. Et tant mieux si cette solution ne gêne aucunement, ou le moins possible, les Témiscamiens!

CHAPITRE IV

ANALYSE DES REACTIONS

CHAPITRE IV

ANALYSE DES REACTIONS

Les réactions au projet d'augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur sont vives, diverses et en général fort opposées les unes aux autres.

Pour leur part, les victimes d'inondation de la région de Montréal et en particulier celles qui résident de part et d'autre de la rivière des Mille-Iles, souhaitent la réalisation la plus rapide et totale des recommandations du Comité des ouvrages de contrôle des crues.

Au Témiscamingue, la population s'oppose, par l'intermédiaire du Comité permanent sur la régularisation des eaux du réservoir des Quinze

"...à tout rehaussement du niveau du réservoir des Quinze et du Grand Lac Victoria, de même qu'à l'écrêtement du haut-fond du barrage d'Angliers et en demande le rejet immédiat et définitif."

Ces deux réactions contradictoires sont normales et s'expliquent facilement. Autant les riverains de la région de Montréal attendent depuis fort longtemps une solution aux problèmes gênants causés par les hautes eaux du printemps, autant les Témiscamiens, en sacrifiant une partie de leur territoire, si minime soit-elle, auraient la ferme impression de payer pour une situation dont ils ne se reconnaissent aucunement responsables.

4.1 ANALYSE GLOBALE

Bien que souhaitant une solution rapide et efficace, la population

de la région métropolitaine ne demeure pas insensible à la recherche d'une autre solution qui, tout en répondant aussi bien aux mêmes objectifs, ne porterait pas préjudice à la population du Témiscamingue.

Par contre, au Témiscamingue, les positions semblent irrévocables. Dès la mise en marche du processus de consultation, les personnes concernées par le projet se sont opposées de toutes leurs forces à tout rehaussement: "pas même un pouce" disait-on. Et c'est cette position ferme qui fut défendue lors de l'audience de Laverlochère.

4.1.1 A Montréal

En réalité, les réactions y sont teintées d'espoir et de méfiance. On attend depuis si longtemps... Elles sont aussi partagées entre le désir de trouver une solution coûte que coûte et la sympathie à l'endroit de ceux qui au Témiscamingue devraient faire les frais d'une telle opération.

Tout en insistant sur l'urgence de la situation et sa gravité, les comités d'inondés semblent prêts, du moins certains d'entre eux, à examiner attentivement d'autres solutions qui pourraient leur être suggérées. C'est ainsi qu'on parle, à l'occasion, au sein de ces comités, du projet Archipel qui pourrait être, dit-on, la solution rêvée à tous les problèmes. Il est bien entendu cependant que l'on tient absolument à la construction d'un barrage à l'entrée de la rivière des Mille-Iles de façon à ne permettre le passage que de 25,000 pieds cubes d'eau par seconde, au maximum. Quant à ceux qui parlent, en guise de solution totale ou partielle, d'une utilisation différente des divers barrages de l'Outaouais, on leur répond que l'Hydro-Québec n'est peut-être pas prête à accepter une perte éventuelle d'énergie.

Tout en manifestant une certaine sympathie à l'endroit de la population du Témiscamingue, les inondés de la région de Montréal souhaitent une solution rapide et efficace à leurs problèmes.

4.1.2 Au Témiscamingue

Au Témiscamingue, que ce soit dans le secteur du réservoir des Quinze ou au Grand Lac Victoria, la population craint pour son avenir et celui de toute la région. Les interventions et les mémoires ont tous laissé transpercer cette crainte. "Une région à l'équilibre socio-économique aussi fragile a besoin de toutes ses forces vives, dit-on, et elle ne peut se permettre de perdre une seule de ses familles, de voir diminuer une seule de ses ressources".

Dans l'Outaouais supérieur, ce projet apparaît comme une véritable menace. On ne peut l'accepter. Non seulement les Témiscamiens n'acceptent pas de se sacrifier au bénéfice d'une population "étrangère", mais ils ne comprennent surtout pas les véritables motifs de ce projet. En vérité, les réactions de la population régionale s'expliquent très bien. Elle ne veut tout simplement pas voir se rétrécir son territoire, à la limite le voir disparaître, pour des raisons qui lui semblent tout à fait inacceptables.

Une phrase du mémoire du Comité permanent résume bien la position de la région... "Les Témiscamiens comme les Algonquins se sont unis pour empêcher de se faire déposséder". Une telle réaction est plus qu'émotive; elle est ancrée dans la réalité quotidienne de l'histoire de ce coin de pays qui a été bâti par ceux-là mêmes qui subiraient les conséquences négatives de ce

projet.

En refusant ou en n'acceptant pas qu'il y ait des impacts mineurs sur leur région, les Témiscamiens affirment que "tout est lié à tout" et que la moindre brisure dans les liens sociaux, économiques et écologiques provoquera la désagrégation certaine, à plus ou moins long terme, du milieu humain et économique. Maints témoignages ont été apportés qui tendaient à démontrer l'insidieux danger des réactions en chaîne susceptibles d'engager la région sur une pente qu'elle pourrait difficilement remonter.

On craint les réactions en chaîne... il y aura moins d'agriculteurs, le terroir sera réduit, la production laitière baissera, les paysages naturels seront affectés dans leur beauté, les touristes deviendront plus rares, les conditions d'habitat du gibier seront modifiées, la clientèle des pourvoyeurs régressera, des familles s'en iront, la population scolaire pourra baisser aussi, des commerces souffriront, de nombreux biens perdront une partie de leur valeur, l'existence des petites entreprises sera compromise, sans parler de tous ceux qui, sans être directement affectés par la hausse du niveau des eaux, quitteront d'eux-mêmes leurs paroisses...

La population du Témiscamingue a dit "non" à ce projet parce que, entre autres, elle n'est pas convaincue que l'emmagasinement supplémentaire ainsi créé servirait directement et de façon significative à la protection des inondations dans la région de Montréal. Aux oppositions fondées sur des considérations historiques et humaines, il faut ajouter des motifs techniques, surtout ceux qui veulent faire voir que toutes les solutions possibles au problème des inondations n'ont pas été étudiées.

Les mémoires présentés à Laverlochère insistent sur l'interdépendance et la complémentarité de tous les éléments du milieu. Ce milieu ne pourra continuer à vivre et à se développer que dans la mesure où on n'arrêtera pas la croissance de chacun de ces éléments, ce qui ne saurait être le cas si on procédait à un rehaussement, ne serait-ce que de deux pieds, du niveau des eaux dans le secteur du réservoir des Quinze.

Dans le secteur est du Témiscamingue, on ne croit pas aux objectifs du projet tels que présentés dans le rapport d'étape et on a mis en doute l'efficacité de la solution proposée pour contrer les inondations dans la région de Montréal.

Tout au long de cette consultation, une double difficulté aura persisté: d'une part, comprendre la complexité des mécanismes de la solution proposée pour vaincre les inondations dans la région de Montréal et d'autre part, démontrer le bien-fondé de cette solution.

4.2 ANALYSE SPECIFIQUE

On s'oppose à la réalisation de ce projet, au Témiscamingue, parce que l'on craint, finalement, de voir disparaître des paroisses ou de voir régresser radicalement certains secteurs d'activités.

4.2.1. Les secteurs d'activités

C'est pour l'avenir de l'agriculture que l'on craint le plus. Non seulement le départ de quelques agriculteurs, provoqué par une réduction en quantité ou en qualité du terroir, perturberait profondément l'économie agricole de la région basée

sur l'industrie laitière, mais empêcherait totalement tout développement futur. Il faut en effet savoir qu'on vise actuellement à mettre en place un programme spécial du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour promouvoir l'élevage bovin et ovin dans le secteur de Moffet-Laforce.

Il faut reconnaître l'extrême difficulté de prévoir réellement tous les effets induits consécutifs à une hausse du niveau des eaux sur les terres agricoles de la région, pas plus qu'il a été possible de connaître précisément les conséquences directes de ce projet sur l'agriculture. Cette difficulté contribue par ailleurs à créer chez les agriculteurs un climat d'incertitude pénible et malsain. Le nombre réduit d'agriculteurs dans la région - une vingtaine seulement - rend la situation encore plus inquiétante et plus difficile à évaluer.

On s'inquiète aussi du sort réservé à la pourvoirie régionale. Nombreux sont les pourvoyeurs dans la région. Un rehaussement du niveau des eaux pourrait en affecter quelques-uns: directement en les obligeant à déplacer ou à apporter des changements à leurs installations ou indirectement en modifiant les conditions d'habitat et les habitudes du petit et du gros gibier ainsi que de la sauvagine.

C'est ainsi que la disparition possible d'un certain nombre de frayères à doré risquerait de faire perdre de nombreux clients aux pourvoyeurs et de nombreux touristes à la région. En fait, les données sur la faune demeurent moins nombreuses et moins précises que les données sur les pourvoyeurs.

Cependant, un fait demeure: la grande superficie des territoires inondés, le riche mais précaire potentiel de productivité biologique de cette région et la complexité des phénomènes biologiques en cause rendent extrêmement difficile la prévision quantitative des conséquences de ce projet sur la faune et sur son exploitation.

L'avenir des écoles pourrait aussi être remis en cause. Dans plusieurs communautés humaines de l'Abitibi et du Témiscamingue, on a dû mener parfois des luttes épiques pour "garder ouvertes quelques petites écoles". En provoquant le départ de certaines familles, même en nombre restreint, le rehaussement des eaux pourrait mettre encore en péril l'avenir de quelques écoles, soit en faisant diminuer le chiffre de la clientèle, soit en rendant encore plus difficile le transport des écoliers. Déjà, dans le secteur concerné, on a procédé à des arrangements spéciaux et à des répartitions particulières qui permettent de maintenir ouvertes certaines institutions. On ne voudrait pas que tout ce travail et tous ces sacrifices s'avèrent vains.

Les intervenants susceptibles d'apporter des informations plus précises sur ce sujet (y compris les auteurs du rapport d'étape) n'ont pas su démontrer devant le Bureau les répercussions exactes qu'un tel projet pourrait avoir sur le secteur scolaire.

4.2.2 Les paroisses

Plusieurs paroisses de l'est du Témiscamingue seraient plus ou moins touchées par la réalisation du projet. Il reste toutefois impossible de dresser, avant la réalisation du projet,

l'inventaire complet et détaillé de tous les impacts, petits et grands.

Il est sûr que chaque paroisse aurait à souffrir. La vie y serait perturbée assurément. Des pourvoyeurs de Moffet et d'Angliers auraient sans doute à modifier leurs installations, la frayère de Rémigny serait affectée, des agriculteurs de Latulipe seraient touchés de même que l'usine de bardeaux de cèdre de Laforce. Ce ne serait là que quelques conséquences directes déjà prévisibles en partie.

Mais il apparaît certain que les conséquences indirectes - les réactions en chaîne - toucheraient également toutes ces paroisses. Il devient alors impossible de prévoir l'avenir de ces communautés de faible dimension. On peut cependant affirmer que le cadre de vie et les habitudes seraient plus ou moins modifiées et que l'évolution de ces paroisses resterait imprévisible pour un certain temps.

Et dans chacune de ces paroisses, à l'heure actuelle, tous croient fermement qu'une première hausse de deux pieds serait inmanquablement suivie d'une seconde hausse de cinq pieds.

Le climat d'incertitude qui règne actuellement dans ces paroisses confine parfois à l'angoisse. Depuis un certain temps déjà, sans même qu'aucune décision n'ait été prise en rapport avec ce projet, le coeur de ces paroisses ne bat plus au même rythme qu'auparavant. Pourquoi perdre son temps et gaspiller des efforts à améliorer des biens qui seront peut-être détruits ou que l'on devra peut-être abandonner?

<p>Pour le bien de ces paroisses, une décision rapide s'impose.</p>

4.2.3 Au Grand Lac Victoria

Les conséquences du projet sur le milieu écologique n'ont pas été recherchées avec précision et les conséquences sur le milieu social ont été sous-évaluées. Les habitants du village indien du Grand Lac sont cependant convaincus que ce projet compromettrait sérieusement leur avenir et mettrait même en danger leur mode de vie.

Il aurait été souhaitable qu'on profite davantage de leur longue expérience et de leur grande connaissance du milieu afin de mieux évaluer les conséquences de ce projet sur leur territoire. Compte tenu que ce village indien se situe à l'intérieur de la réserve La Vérendrye, il aurait été normal de trouver davantage de données sur le milieu environnant.

4.3 LES DIFFICULTES DE L'ANALYSE PAR LA POPULATION

Pour des raisons déjà mentionnées, les conséquences de l'option "3" (i.e. rehaussement de deux pieds du niveau des eaux au réservoir des Quinze) n'ont pas été évaluées avec toute la précision souhaitée. N'ayant pu, faute de temps ou de moyens adéquats, procéder à une étude poussée des impacts de cette option, les auteurs du rapport d'étape ont été contraints d'utiliser fréquemment la méthode comparative. C'est ce qui explique que plusieurs conséquences aient été jugées mineures ou négligeables...par rapport à d'autres conséquences, celles-là plus importantes. Cette façon courante de procéder s'accompagne d'une marge d'erreur considérable en raison d'une perception inévitablement subjective des divers phénomènes.

Cette situation pose le grave problème du degré de précision que l'on doit attendre d'une étude préliminaire d'impacts: quels doi-

vent-être l'ampleur et le degré de précision d'une telle étude pour permettre de prendre les meilleures décisions possibles? Quoi qu'il en soit, les résultats ou les enseignements de ces évaluations demeureront toujours des indicateurs indispensables.

* * *

Par ailleurs, tout au long de la période d'information et de consultation, le Bureau a décelé chez un grand nombre d'intervenants une certaine confusion née de l'examen ou de l'analyse de deux documents officiels, à savoir: le rapport final du Comité sur la régularisation des eaux de la région de Montréal (1976) et le rapport d'étape du Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal (1979). De plus, dans ces deux documents, on fait souvent allusion au Comité de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais dont le rapport est sensé paraître dans les premiers mois de 1980, sans compter que depuis peu, le projet Archipel figure au dossier.

Il est bien concevable qu'en certaines occasions on ait pu confondre les mandats, les objectifs et les actions de ces divers comités.

* * *

Pour des raisons déjà mentionnées, le Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal n'a pu consacrer à l'étude des impacts de l'option "3" toute l'attention souhaitée. C'est en effet à la suite de requêtes répétées de la part des citoyens et des groupes du Témiscamingue qu'il a dû hâter la publication du rapport d'étape. Or il est arrivé parfois que les auteurs de quelques mémoires présentés devant le Bureau d'audiences publiques fassent allusion à de possibles conséquences qui pourraient être plus ou moins désastreuses pour la région. Il faut alors comprendre que ces craintes et ces appréhensions s'appuient plus souvent sur une perception intuitive ou réelle du milieu et non sur le contenu du rapport lui-même.

CHAPITRE V

CONCLUSION

CHAPITRE V

CONCLUSION

On ne peut dégager de conclusion sans tenir compte des opinions de la population, aussi bien celle du Témiscamingue que celle de la région de Montréal, ainsi que d'un certain nombre d'autres éléments.

5.1 CONVICTIONS DE LA POPULATION

Que ce soit au Témiscamingue, au Grand Lac Victoria ou dans la région de Montréal, la population a pu faire connaître son opinion clairement et facilement. Dans chacun des cas, les positions étaient sans équivoque.

5.1.1 Au Témiscamingue

Tout au long du processus de consultation, des séances d'information à l'audience publique, un certain nombre de conclusions sont revenues sans cesse, parfois avec acharnement. Au Témiscamingue, la population...

- souhaite qu'on dissipe le plus rapidement possible le climat d'incertitude et d'insécurité qui plane sur la région, parce qu'un tel climat compromet le développement normal de la région;
- met en doute les véritables objectifs du projet d'augmentation de l'emménagement dans l'Outaouais supérieur, soit que les objectifs de ce projet aient été mal compris ou qu'ils aient été mal exprimés dans le rapport d'étape;

- soupçonne l'Hydro-Québec d'avoir des intérêts dans ce dossier, car peut-être pourrait-elle profiter indirectement d'une augmentation de la capacité d'emménagement du réservoir des Quinze;
- ne croit pas qu'une hausse du niveau des eaux dans l'Outaouais supérieur puisse mater les inondations dans la région de Montréal, ne voyant pas les liens existant entre deux événements hydro-météorologiques différents se produisant en des lieux et à des moments différents;
- est convaincue que les impacts sur sa région seraient beaucoup plus nombreux et plus importants que prévus dans le rapport d'étape, en raison de leur sous-évaluation et de la multiplicité des effets induits de ces impacts;
- ne comprend pas ni n'accepte le principe en vertu duquel elle devrait faire les frais de cette opération au bénéfice de la population de la région métropolitaine, puisqu'elle n'est en rien, selon elle, responsable de cette situation;
- est persuadée que la mise en application de ce projet perturberait considérablement le milieu naturel et déséquilibrerait plus que prévu la vie socio-économique, puisque les conséquences réelles de ce projet n'ont pu être évaluées correctement en raison d'un manque de données;
- n'accepte pas que les efforts soutenus de deux

ou trois générations pour construire cette région risquent d'être anéantis brutalement et contre son gré;

- croit fermement qu'une première hausse de deux pieds serait suivie à plus ou moins longue échéance d'une hausse subséquente de cinq pieds;
- exige que le gouvernement prenne position le plus rapidement possible et renonce officiellement et publiquement à la réalisation de ce projet.

5.1.2 Au Grand Lac Victoria

Les positions, face à ce projet, sont aussi catégoriques sur les bords du Grand Lac qu'au Témiscamingue. La population du village indien s'oppose fermement à ce projet, refuse de croire que ce sont les eaux de son lac qui inondent les Montréalais et tient à conserver dans son état actuel le milieu ambiant qui constitue pour elle et ses enfants la première et seule source de vie.

5.1.3 Dans la région de Montréal

L'ancienneté et la gravité des problèmes dûs aux inondations dans la région de Montréal expliquent les positions et les espoirs des inondés qui sont persuadés depuis fort longtemps déjà que leurs maux seraient en partie ou totalement éliminés si on retenait, au moment opportun, de plus grandes quantités d'eau dans l'Outaouais supérieur.

La position des comités des inondés est nette; ils souhaitent et exigent même une solution rapide et sûre à leurs problèmes. Cela implique, dans l'esprit de la majorité, une solution à deux

volets au moins: l'augmentation de l'emmagasinement dans l'Outaouais supérieur et la construction d'un barrage de retenue à l'entrée de la rivière des Mille-Iles.

Par contre, une partie de ces victimes d'inondations sont parfaitement conscientes que cette solution générerait dans une certaine mesure la population du Témiscamingue. Aussi seraient-elles prêtes à rechercher et à accepter une autre solution à la condition qu'elle soit aussi rapide et aussi efficace.

5.2 AUTRES ELEMENTS A CONSIDERER

En raison de tous les intérêts en jeu, tant dans l'Outaouais supérieur que dans la région de Montréal, en raison aussi de l'ampleur et des implications nombreuses de ce projet, et en raison surtout de ses objectifs, il semble nécessaire, avant qu'une décision finale ne soit arrêtée, que l'on tienne compte de quelques autres éléments.

Ainsi il faudrait sans aucun doute prendre en considération:

- la publication imminente d'un modèle de prévision des crues;

Déjà dans son rapport de 1976 le Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal, parlait du modèle de prévision comme d'une solution administrative aux problèmes des inondations dans la région de Montréal en ces termes...

"Un modèle de prévision a donc été développé pour le bassin de la rivière des Outaouais où, à partir d'une instrumentation adéquate et des prévisions météorologiques, il est possible de prévoir cinq jours à l'avance le débit de crue sur les principaux tributaires et le cours de l'Outaouais. On peut alors prédire également les niveaux qu'atteindront les eaux du lac des Deux-Montagnes et des rivières des Prairies et des Mille-Iles."

"Ce modèle...permettra une exploitation plus serrée des réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais, assurant ainsi une meilleure régularisation et une diminution des possibilités d'inondations dans la région de Montréal. Il permettra également de prévoir à l'avance les crues et leur ampleur..." (1)

- le parachèvement et la publication de l'inventaire cartographique des zones inondables de la région de Montréal;
- la construction possible d'un barrage de contrôle à l'entrée de la rivière des Mille-Iles afin de limiter à 25,000 pieds cubes par seconde le débit maximum de ce cours d'eau;
- l'étude du projet Archipel.

AU TEMISCAMINGUE, AU GRAND LAC VICTORIA ET DANS LA REGION DE MONTREAL, ON SOUHAITE VIVEMENT QU'UNE DECISION SOIT PRISE ET RENDUE PUBLIQUE AU PLUS TOT... DANS L'OUTAOUAIS SUPERIEUR POUR DISSIPER LE CLIMAT D'INCERTITUDE QUI REGNE ACTUELLEMENT ET DANS LA REGION METROPOLITAINNE POUR ENFIN ETRE A L'ABRI DES INONDATIONS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

(1) Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal, op. cit., p. 82-83

REMERCIEMENTS

Tout au long de son mandat, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu de la part des groupes intéressés la collaboration la plus active. Grâce à la participation éclairée et compréhensive des Témiscamiens, des Algonquins du Grand Lac Victoria et des comités d'inondés de la région de Montréal, nous avons pu répondre aux objectifs que nous nous étions fixés.

Le personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a apporté à ce dossier l'attention la plus empressée. Par ailleurs il faut souligner l'apport considérable que nous avons reçu de personnes et d'organismes extérieurs au Bureau, sans lequel il aurait été difficile de mener à bien notre mandat.

En tout premier lieu, nos remerciements s'adressent au Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal et à la Direction générale des eaux - en la personne de monsieur Bernard Harvey et de son équipe - dont la constante disponibilité a facilité la diffusion de l'information.

De même nous avons apprécié au plus haut point la collaboration du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit qui s'est chargé de l'organisation de notre visite chez les Algonquins du Grand Lac Victoria. Les mêmes remerciements s'adressent également à l'Association des chefs et conseils algonquins qui nous fut d'un précieux secours durant cette journée.

Nos nombreux contacts, déplacements et séjours au Témiscamingue furent grandement facilités par l'équipe du Bureau régional du ministère des Communications à Rouyn que nous remercions sincèrement. Des

remerciements aussi sincères s'adressent encore aux différents médias d'information de la région. Le Témiscamien, La Frontière, Radio-Nord et les postes de radio communautaire nous ont permis d'être présents à la grandeur du Témiscamingue et nous leur en savons gré.

ANNEXE I

LE MANDAT

SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CABINET DU MINISTRE

PROJET D'AUGMENTATION DE L'EMMAGASINAGE
D'EAU DU BASSIN SUPERIEUR DE
L'OUTAOUAIS
(RESERVOIR DES QUINZE ET GRAND LAC VICTORIA)

Le ministre délégué à l'Environnement donne avis qu'il a, en vertu des dispositions de l'article 6c de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49) édicté par l'article 1 du chapitre 64 des Lois 1978, confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et de tenir des audiences publiques sur le projet d'augmentation de l'emmagasinement d'eau du bassin supérieur de l'Outaouais (réservoir des Quinze et grand lac Victoria).

Le ministre délégué à
l'Environnement



Marcel Léger

Montréal, le 5 juillet 1979

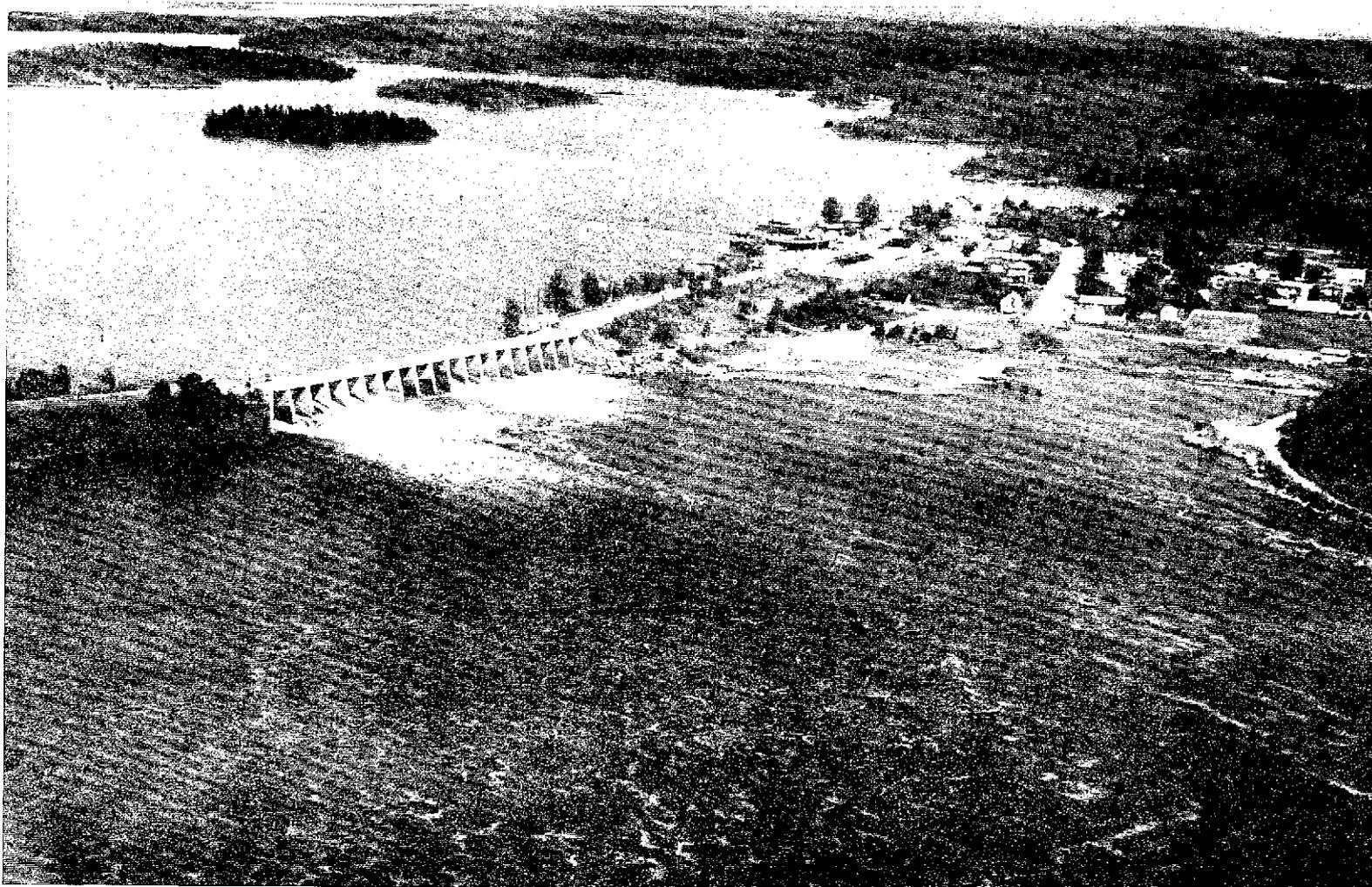
ANNEXE II

RESUME DU RAPPORT D'ETAPE

COMITÉ DES OUVRAGES DE CONTRÔLE
DES CRUES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

AUGMENTATION DE L'EMMAGASINEMENT DANS L'OUTAOUAIS SUPÉRIEUR

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉTAPE



RÉSERVOIR DES QUINZE
GRAND LAC VICTORIA

Inondations dans la région de Montréal

Les inondations connues depuis déjà longtemps dans la région de Montréal, causent en moyenne des dommages d'environ 4 \$ millions annuellement.

Au printemps, cette région localisée au confluent de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent est affectée par ce phénomène naturel. Les quantités d'eau transportées sont si importantes que les voies d'évacuation naturelles ne peuvent suffire: rapides de Lachine, rivières des Prairies et des Mille Îles. Les régions les plus touchées sont les municipalités situées autour du lac des Deux-Montagnes, du lac Saint-Louis et le long des rivières des Prairies et des Mille Îles.

Recherche de solutions

Faisant suite à une entente fédérale-provinciale, un comité fut créé en 1974 pour étudier l'ensemble des problèmes causés par les hautes et les basses eaux dans la région de Montréal.

En 1976, le Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal, a remis un rapport contenant plusieurs recommandations dont certaines ont été mises en application.

Afin de contrer directement les inondations, on a construit des digues pour protéger les municipalités les plus touchées, soit Roxboro, Pierrefonds, Pointe-Calumet et Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Mais il s'agit là d'interventions locales qui n'ont pas réglé tous les problèmes d'inondations dans la région de Montréal, notamment ceux rencontrés sur la rivière des Mille Îles. Conséquemment, des études ont également été entreprises en vue de construire un barrage de régularisation à l'entrée de cette rivière. Toutefois, la mise en place d'un barrage à cet endroit implique une meilleure

régularisation du bassin de la rivière des Outaouais.

Il faut envisager le problème globalement. Si l'on veut réduire de façon significative les inondations printanières dans cette région, il faut absolument diminuer les quantités d'eau qui y arrivent durant cette période.

Pour ce qui est des apports d'eau en provenance du fleuve Saint-Laurent, des négociations ont eu lieu avec les États-Unis pour les diminuer. En ce qui a trait aux eaux transportées par la rivière des Outaouais, il faut aussi en réduire les quantités.

Deux types d'interventions semblent pertinentes:

- modification des modalités d'opération des barrages-réservoirs situés dans le bassin de la rivière des Outaouais et plus particulièrement ceux situés sur les rivières Gatineau et du Lièvre;
- création de nouvelles réserves d'emmagasinement.

Le Comité sur la régularisation des eaux, région de Montréal, a recommandé une combinaison de ces deux types d'intervention. Par ailleurs, une étude plus approfondie, par le Comité des ouvrages de contrôle des crues de la région de Montréal a démontré que la proposition de créer de nouveaux réservoirs sur des rivières non exploitées, comme les rivières Dumoine et Coulonge, est inapplicable pour des raisons économiques. Une solution de rechange consiste à augmenter la réserve d'emmagasinement de réservoirs existants.

Plus haut sur l'Outaouais

Dans cette optique, le réservoir des Quinze offre certains avantages. La structure actuelle du barrage permet un rehaussement du niveau d'eau maximum de cinq pieds. De plus,

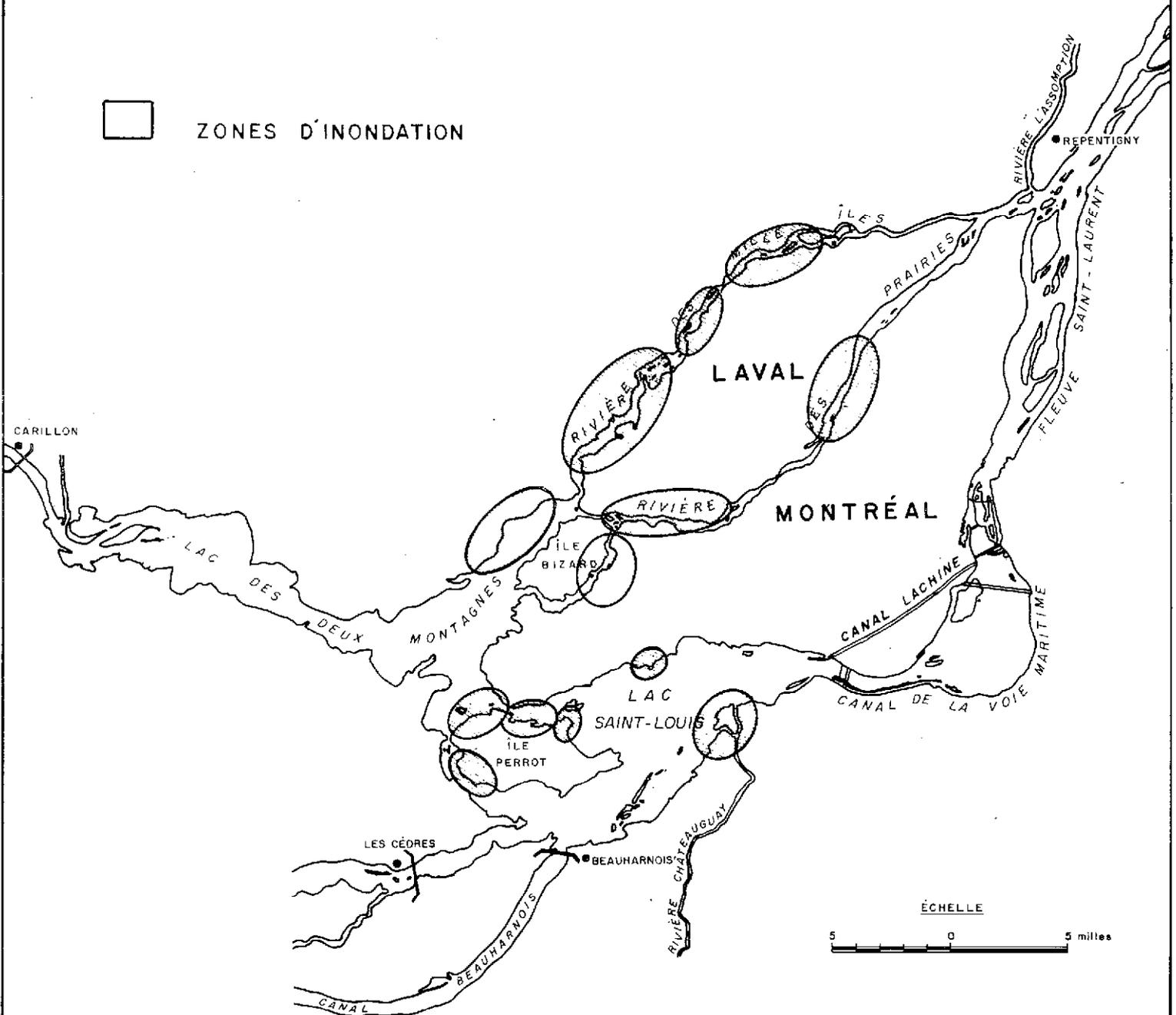
PRINCIPALES ZONES

D'INONDATION

RÉGION DE MONTRÉAL

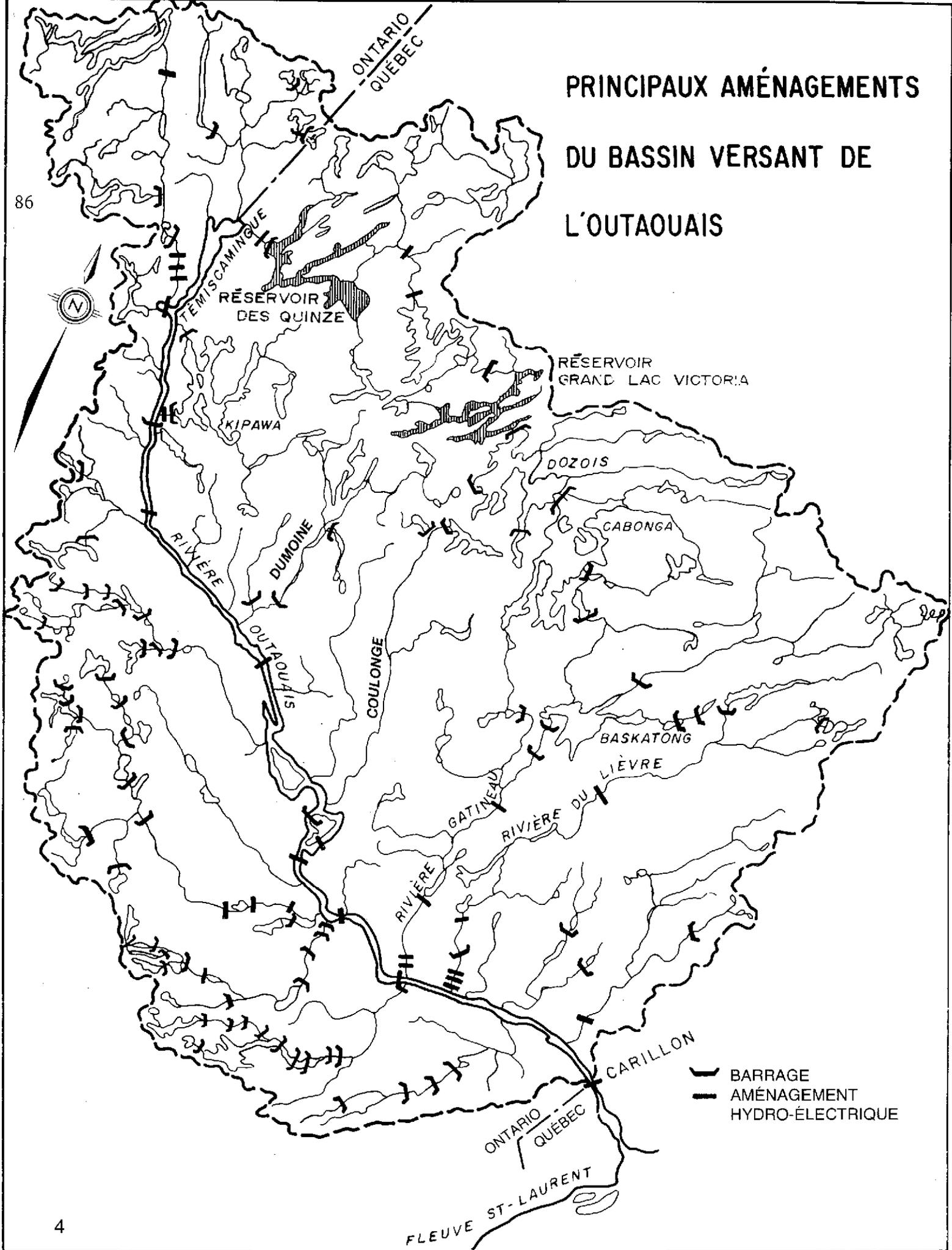


 ZONES D'INONDATION



PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS DU BASSIN VERSANT DE L'OUTAOUAIS

86



-  BARRAGE
-  AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE

en procédant à l'enlèvement d'un haut-fond situé à proximité du barrage, il est possible d'abaisser de trois pieds le niveau minimum actuel d'exploitation du réservoir, à la fin de l'hiver. Ces deux modifications augmenteraient la capacité d'emmagasinement du réservoir de 33 milliards de pieds cubes.

Toutefois, des études préliminaires démontrèrent que les coûts et les impacts écologiques et socio-économiques seraient de beaucoup supérieurs à ce que l'on avait initialement prévu. Il a alors été décidé d'étudier la possibilité d'utiliser le Grand lac Victoria comme réservoir ainsi que de rehausser de moins que 5 pieds le réservoir des Quinze.

Solutions envisagées

SIX SOLUTIONS OU OPTIONS POSSIBLES VISANT À AUGMENTER LA CAPACITÉ D'EMMAGASINEMENT DANS LE HAUT DE L'OUTAOUAIS FURENT ANALYSÉES:

1. Rehaussement, au printemps, de cinq pieds du niveau des eaux du réservoir des Quinze.
2. Rehaussement, au printemps, de trois pieds du niveau des eaux du réservoir des Quinze.
3. Rehaussement, au printemps, de deux pieds du niveau des eaux du réservoir des Quinze.
4. Enlèvement du haut-fond en amont du barrage d'Angliers, entraînant un abaissement supplémentaire du niveau de l'eau de trois pieds, à la fin de l'hiver.
5. Construction d'un barrage de régularisation à la sortie du Grand lac Victoria, sans rehaussement du niveau des eaux.

6. Construction d'un barrage de régularisation à la sortie du Grand lac Victoria, avec rehaussement de trois pieds du niveau des eaux, au printemps.

Analyse des impacts

Les coûts, les bénéfices et les conséquences écologiques et socio-économiques associés à chacune des options ont également fait l'objet d'études.

L'évaluation des coûts comprend l'expropriation (dédommagement, compensation, etc.) des divers bâtiments et terrains touchés par le rehaussement des eaux, le déboisement des rives, les modifications du réseau routier, les divers travaux publics, les coûts associés à la construction ou l'amélioration de structure, etc.

Les bénéfices sont représentés par l'augmentation de la réserve utile, c'est-à-dire l'augmentation du volume d'eau.

Le «coût de l'emmagasinement» est le rapport entre le coût total d'une option et l'augmentation de la réserve utile. Ce rapport constitue un «outil de comparaison» utile entre chacune des options si l'on tient compte uniquement de l'aspect hydrologique du projet.

Analyse de l'option 1 (rehaussement de 5 pieds)

Si l'on ne considère que les coûts et les bénéfices qui y sont associés, sans tenir compte des conséquences écologiques et socio-économiques, l'option 1 est la plus rentable parmi celles qui impliquent un rehaussement du réservoir des Quinze.

Cependant, un rehaussement de cinq pieds aurait de graves conséquences aussi bien éco-

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DES OPTIONS

Option No	RÉSERVOIR DES QUINZE				GRAND LAC VICTORIA	
	Rehaussement du niveau de l'eau			Abaissement du niveau de l'eau	Rehaussement du niveau de l'eau	
	+5 (870)	+3 (868)	+2 (867)	-3 (845)	0 (1067)	+3 (1070)
Option No	1	2	3	4	5	6
1. COÛTS (\$ × 10⁶)						
1.1 Expropriation.	8,0	4,3	3,6	—	—	—
1.2 Déboisement.	2,6	2,2	1,0	—	—	0,4
1.3 Réseau routier et travaux publics.	3,2	1,5	1,4	—	1,0	1,3
1.4 Structures.	2,0	2,0	2,0	2,5	5,7	6,3
TOTAL	15,8	10,0	8,0	2,5	6,7	8,0

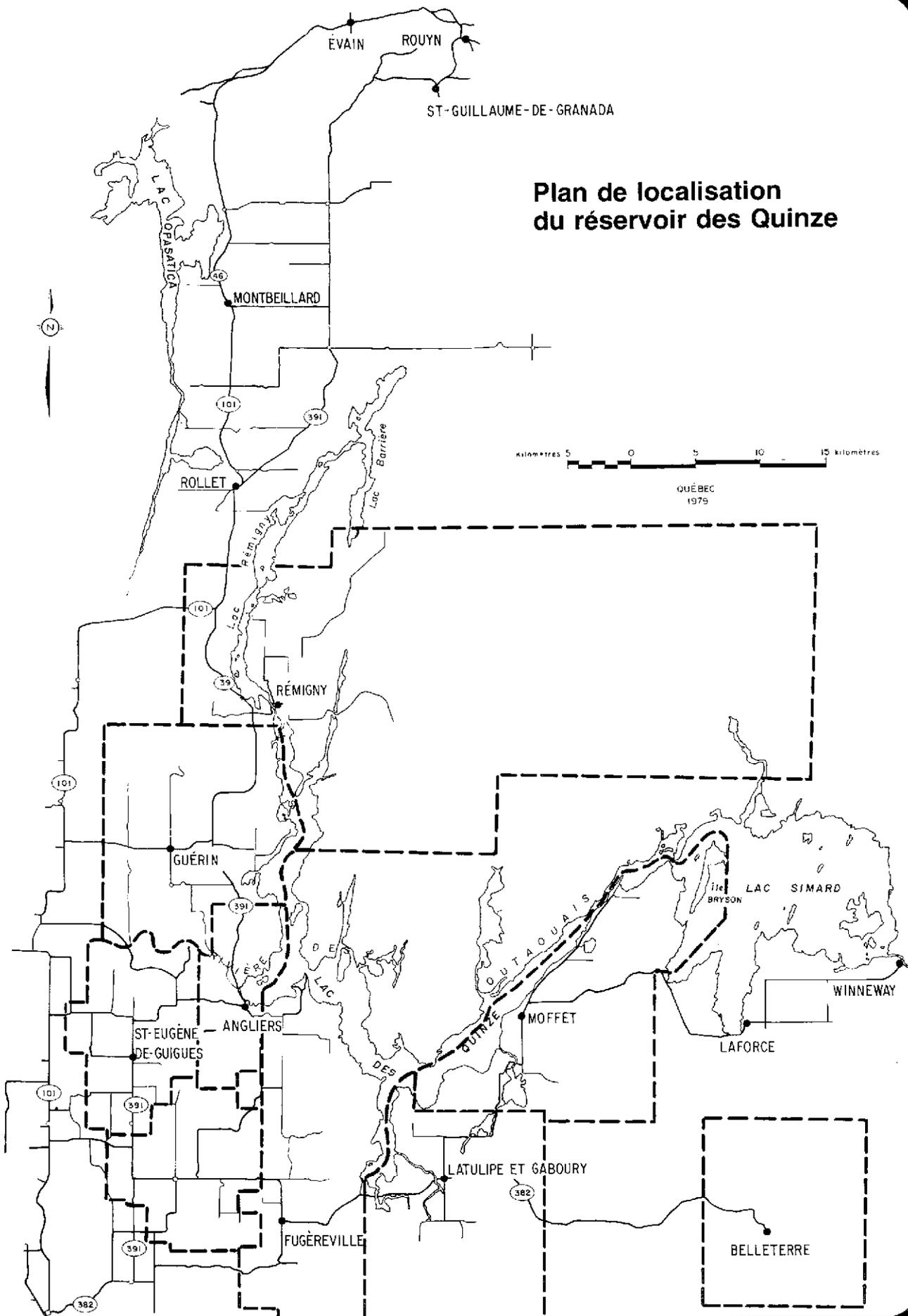
2. AUGMENTATION DE LA RÉSERVE UTILE (milliard de pi³)	24	14	9,5	9	8,0	13
---	----	----	-----	---	-----	----

3. COÛT DE L'EMMAGASINEMENT (\$/1000 pi³)	0,66	0,71	0,84	0,28	0,84	0,62
---	------	------	------	------	------	------

4. CONSÉQUENCES ÉCOLOGIQUES						
4.1 Végétation aquatique.	Maj.	Maj.	Min.	S.C.	Min.	Min.
4.2 Végétation riveraine.	Maj.	Maj.	Maj.	S.C.	Min.	Maj.
4.3 Végétation terrestre.	Min.	Min.	Min.	S.C.	Min.	Min.
4.4 Gros mammifères.	Min.	Min.	Min.	S.C.	Min.	Min.
4.5 Petits mammifères.	Min.	Min.	Min.	Min.	Min.	C.I.
4.6 Reproduction des poissons.						
— Espèces frayant en eaux calmes.	Min.	Min.	Min.	S.C.	Min.	Min.
— Espèces frayant en eaux rapides.	Maj.	Maj.	C.I.	S.C.	C.I.	C.I.
— Espèces frayant à l'automne ou en hiver.	S.C.	S.C.	S.C.	Min.	S.C.	S.C.
4.7 Sauvagine.	Maj.	Maj.	Min.	S.C.	Min.	Min.

5 CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES						
5.1 sur la population.	Maj. (1,6.)	Min. (1,6,7.)	Min. (6,7.)	S.C.	S.C.	Min.
5.2 sur l'agriculture.	Maj. (6,7,8.)	C.I.	C.I.	S.C.	S.C.	S.C.
5.3 sur la forêt.	Min.	Min.	Min.	S.C.	S.C.	Min.
5.4 sur le trappage.	Min.	Min.	Min.	S.C.	S.C.	C.I.
5.5 sur le secteur secondaire.	Maj. (8)	Maj. (8)	Maj. (8)	S.C.	S.C.	S.C.
5.6 sur le secteur tertiaire.	Maj. (1,3,4,6,7)	Maj. (6)	C.I.	S.C.	S.C.	S.C.
5.7 sur les localités.	Maj. (1,2,3,4,5,6,7,8)	Min. (1)	Min. (1)	S.C.	S.C.	S.C.
5.8 sur l'esthétique.	Min.	Min.	Min.	S.C.	S.C.	Min.
5.9 sur la navigation de plaisance.	Min.	Min.	Min.	S.C.	S.C.	Min.

LÉGENDE: Maj. — Majeures (1) Rollet (5) Fugèreville (9) Winneway
 Min. — Mineures (2) Réminy (6) Latulipe
 S.C. — Sans conséquences (3) Guérin (7) Moffet
 C.I. — Conséquences inconnues (4) Angliers (8) Laforce



logiques que socio-économiques. Advenant sa mise en application, on prévoit que pour plusieurs années à venir, la végétation aquatique de même que la végétation riveraine (c'est-à-dire la végétation qui occupe les rives immédiates du réservoir comme les quenouilles, les aulnes, les saules, etc.) disparaîtraient à peu près complètement sur tout le réservoir. La disparition de ces deux types de végétation affecterait sérieusement la sauvagine, principalement le canard en ce qui concerne le réservoir des Quinze. Enfin, un rehaussement de cinq pieds ferait disparaître divers rapides servant de frayères au printemps, dont les rapides de Rémigny et aurait ainsi des conséquences majeures sur les espèces de poissons qui les utilisent (principalement le doré et l'esturgeon).

Pour ce qui est des conséquences socio-économiques, on prévoit qu'un tel rehaussement pourrait signifier d'importants déplacements de population pour les localités de Latulipe et Rollet (190 personnes à Latulipe et 112 à Rollet). L'inondation de terres en culture qui toucherait directement les producteurs laitiers et conséquemment l'industrie de transport du lait, aurait des conséquences majeures sur les localités de Latulipe, Moffet et Laforce. Le secteur secondaire, soit celui de la transformation des matières premières serait touché fortement à Laforce alors que l'inondation de l'usine de bardeaux de cèdre pourrait entraîner sa fermeture.

Le secteur tertiaire, soit celui des services, serait également touché gravement à Rollet, Guérin, Angliers, Latulipe et Moffet. À Rollet, plus de la moitié des entreprises de service (épicerie, garage, restaurant, etc.) seraient inondées alors que pour les autres villages ce sont surtout les pourvoyeurs qui seraient fortement affectés. Enfin l'ensemble des conséquences qu'aurait cette option pourrait aller jusqu'à mettre en cause la survie de plusieurs localités riveraines du réservoir.

Analyse de l'option 2 (rehaussement de 3 pieds)

Les coûts et les conséquences de l'option 2 sont comparables à ceux de l'option 1. Le coût de l'emmagasinement est légèrement plus élevé. Les conséquences écologiques ont été évaluées comme devant être les mêmes, bien que dans l'ensemble elles seront moins importantes. Enfin, les conséquences socio-économiques seront moins graves bien que l'état actuel des connaissances ne permettent pas de se prononcer sur celles reliées à l'agriculture.

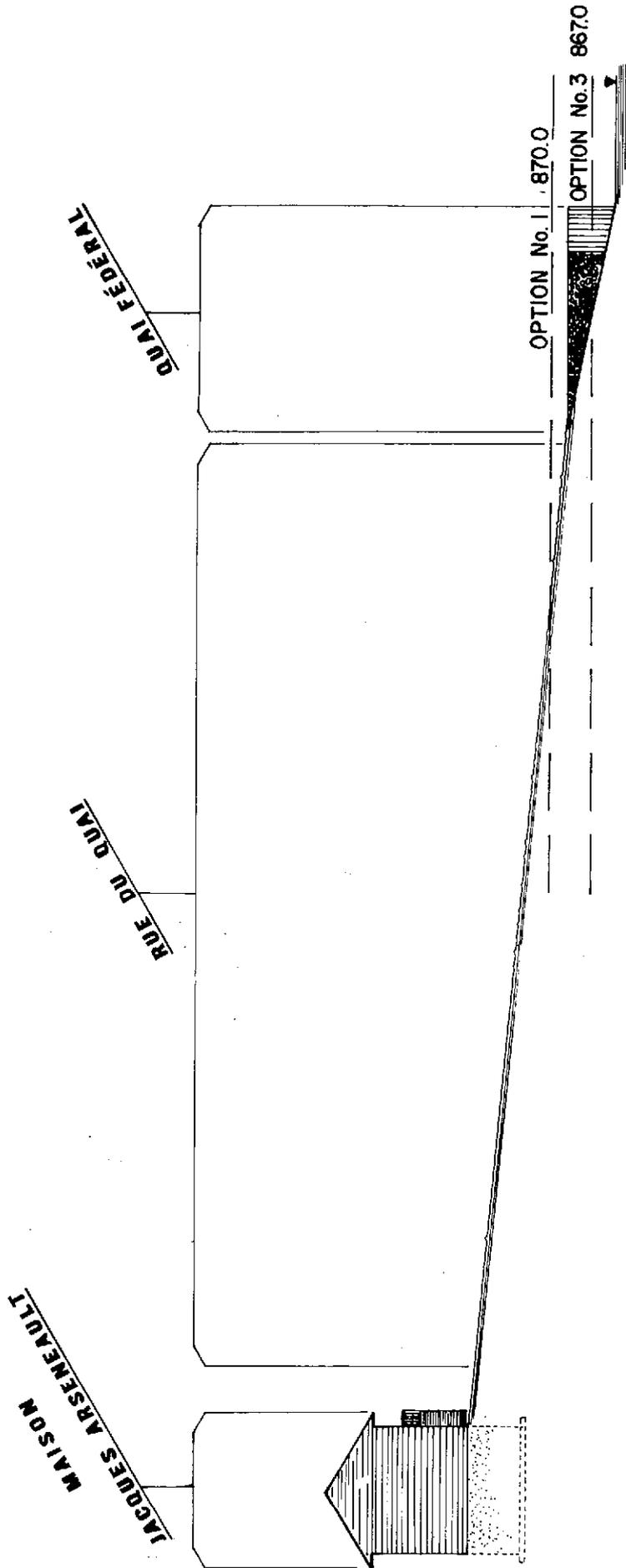
Analyse de l'option 3 (rehaussement de 2 pieds)

Cette option diffère passablement de l'option 1. Son coût d'emmagasinement lui est supérieur de plus de 30%. En revanche, les conséquences écologiques et socio-économiques prévues sont beaucoup moins importantes. Du côté écologique, seulement la végétation riveraine serait fortement affectée. Au point de vue socio-économique, bien qu'encore là les connaissances ne permettent pas de se prononcer sur les conséquences qu'aurait cette option sur l'agriculture, seule l'usine de bardeaux de cèdre à Laforce pourrait être affectée.

Analyse de l'option 4 (abaissement supplémentaire de 3 pieds à la fin de l'hiver)

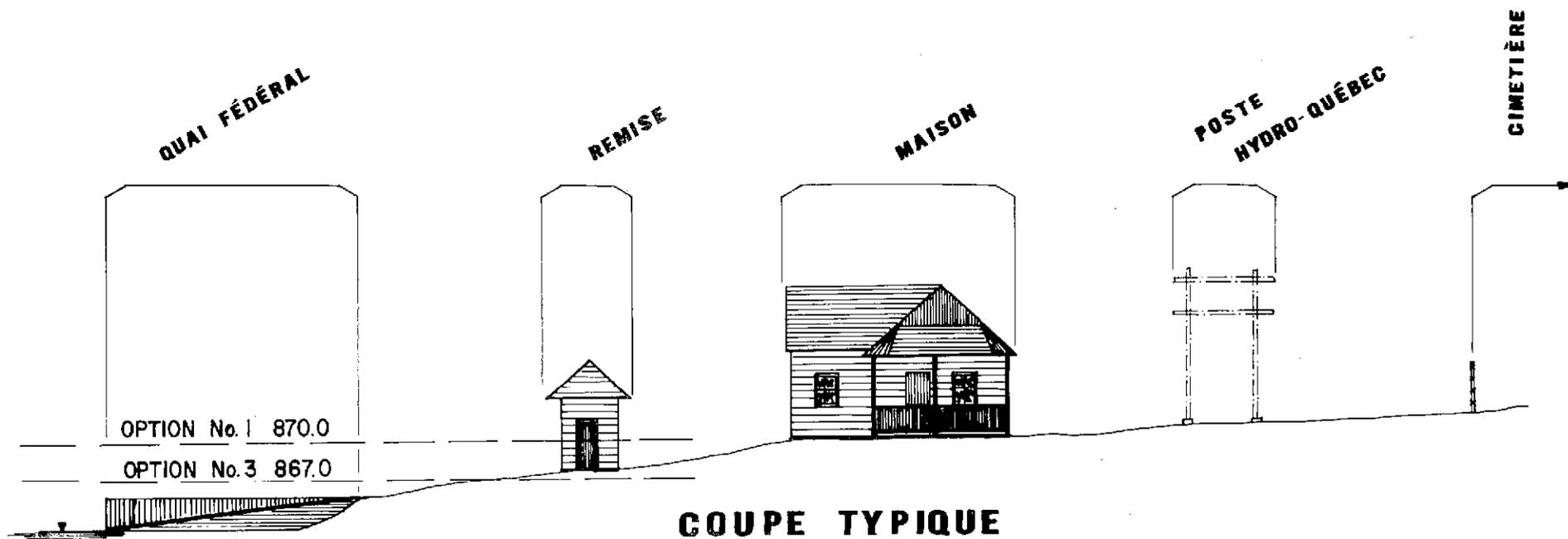
Cette option d'abaissement du niveau d'eau est de beaucoup la plus économique en regard du coût de l'emmagasinement et également des impacts écologiques et socio-économiques qui y sont associés. Son coût d'emmagasinement est inférieur de plus de

**RÉSERVOIR DES QUINZE
RIVIÈRE SOLITAIRE
ROLLET
QUAI FÉDÉRAL**



COUPE TYPIQUE

**RÉSERVOIR DES QUINZE
LAC DES QUINZE
RIVIÈRE FRASER
LATULIPE
QUAI FÉDÉRAL**



50% de celui de l'option la moins dispendieuse. Du point de vue socio-économique, cette option sera sans conséquence. Les conséquences écologiques sont mineures. Elles concernent les petits mammifères et certaines espèces de poissons comme le corégone.

Analyse de l'option 5 (construction d'un barrage à la sortie du Grand lac Victoria, sans rehaussement)

Cette option diffère des autres. Elle est la seule qui n'implique aucune modification des niveaux d'eau actuels. L'augmentation de la réserve utile et le coût de l'emmagasinement de cette option sont semblables à ceux de l'option 3. Les conséquences écologiques prévues sont mineures dans l'ensemble. Toutefois on ne peut se prononcer pour les espèces de poissons frayant en eaux rapides (le doré). Quant aux conséquences socio-économiques, on n'en prévoit aucune pour cette option.

Analyse de l'option 6 (construction d'un barrage à la sortie du Grand lac Victoria, avec rehaussement)

Cette option de rehaussement sur le Grand lac Victoria apparaît avantageuse. Son coût d'emmagasinement est le deuxième plus économique parmi les six options proposées. Les conséquences écologiques prévues pour cette option sont à peu près semblables à celles prévus pour l'option 3. On ne prévoit enfin aucune conséquence majeure au niveau socio-économique.

Recommandations

Aucune option prise individuellement ne permet d'atteindre l'objectif visé, soit une réserve additionnelle de 33 milliards de pieds cubes d'eau dans l'Outaouais supérieur. À la suite de ces constatations, le Comité des ouvrages de contrôle des crues, région de Montréal, fait les recommandations suivantes:

1. Que soient retenues les options suivantes: le rehaussement de deux pieds du niveau des eaux du réservoir des Quinze, l'enlèvement du haut-fond en amont du barrage d'Angliers et la construction d'un barrage de régularisation à la sortie du Grand lac Victoria avec rehaussement de trois pieds du niveau des eaux;
2. Que les actions requises pour la mise en place de l'option d'enlèvement du haut-fond en amont du barrage d'Angliers soient entreprises le plus tôt possible;
3. Que les fonds nécessaires pour effectuer les études complémentaires en vue de la mise en place des deux autres options recommandées soient dégagés dès maintenant;
4. Que la population concernée par le projet soit consultée.

Achévé d'imprimer à
Québec en février 1982, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Ministère des Communications
du Québec